

Étude sur l'expérience des produits de fonds distincts au Canada

Commanditaires :

Society of Actuaries

LIMRA

Institut canadien des actuaires

Directrices de projets

Marianne Purushotham, LIMRA

Jessie Yuan, LIMRA

Novembre 2018



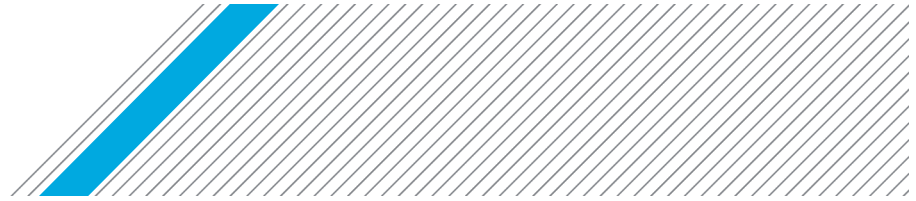


Table des matières

Remerciements.....	3
Aperçu et contenu de l'étude	4
Méthodologie de l'étude.....	6
Sommaire	10
PARTIE 1 : EXPÉRIENCE DU COMPORTEMENT DES TITULAIRES DE POLICES..	13
<i>Déchéance totale</i>	13
Caractéristiques de l'exposition (déchéance).....	13
Activité de déchéance totale	18
<i>Activité de retrait et expérience d'utilisation</i>	27
Activité de retrait.....	27
<i>Utilisation des garanties de retrait viagères</i>	36
PARTIE 2 : EXPÉRIENCE DE MORTALITÉ	39
Caractéristiques de l'exposition (mortalité).....	39
Résultats de mortalité	43
Annexes	52



Remerciements

La Society of Actuaries (SOA), la LIMRA et l'Institut canadien des actuaires (ICA) tiennent à remercier toutes les sociétés participantes pour la réussite de ce projet. Sans leur appui, de tels projets de recherche seraient impossibles. Leurs contributions ont mené à l'établissement de la première étude d'industrie qui servira de référence dans l'établissement des hypothèses de déchéance, de mortalité et de retrait des produits de fonds distincts.

L'annexe A dresse la liste des sociétés participantes.

Nous tenons également à remercier la Commission sur l'expérience des fonds distincts au Canada pour son soutien, ses conseils, son orientation et ses commentaires tout au long du projet.

Voici les membres de la Commission :

Francis Bergeron
Aaron Bradford
Yan Decelles
Liz Mews
Chris Moorley (président)
Jonathan Nadeau
Khalid Sadequin
Dean Stamp
Peter Zhao

Pour finir, nous voulons aussi remercier Patrick Nolan et Erika Schulty, de la SOA, d'avoir assuré la direction et la coordination du projet.

Aperçu et contenu de l'étude

Ce rapport présente les résultats d'une étude réalisée conjointement par la SOA, la LIMRA et l'ICA, et qui porte sur l'expérience de mortalité et le comportement des titulaires de polices pour les produits de fonds distincts au Canada.

Il s'agit du premier rapport de la sorte réalisé par l'industrie, puisque l'expérience de mortalité et le comportement des titulaires de polices ont une incidence importante sur le coût des garanties de retrait, de décès et l'échéance des produits de fonds distincts au Canada.

Cette étude a pour objectif principal de fournir aux assureurs des données récentes sur l'expérience des produits de fonds distincts au Canada, relativement :

- Aux échéances;
- Aux retraits partiels;
- À l'utilisation des garanties de retrait;
- À la mortalité.

Des données ont été recueillies auprès des six sociétés participantes pour les années civiles 2008 à 2013 relativement à chaque police canadienne de produits de fonds distincts. En 2013, ces sociétés représentaient environ 83 % de la valeur des contrats en vigueur, selon le rapport d'un groupe consultatif canadien, publié en janvier 2014. La liste des sociétés participantes figure à l'annexe A.

Les données portent sur les produits avec ou sans garantie de retrait. Le présent rapport fait usage des définitions suivantes :

- Contrats sans garantie de retrait : Contrats prévoyant seulement une valeur minimale garantie du décès (VMGD) et(ou) une valeur d'accumulation minimale garantie (VAMG)/valeur minimale garantie à l'échéance (VMGE).
- Contrats avec garantie de retrait : Contrats pour lesquels une garantie de retrait a été choisie en plus d'une VMDG et(ou) d'une VAMG/VMGE. Les garanties de retrait comprennent les garanties de retrait minimales (GRM) et les garanties de retrait viagères (GRV).

Au cours de la dernière décennie, les garanties de retrait ont été un type de prestations très demandé sur le marché canadien des fonds distincts et sur le marché américain des rentes variables. Les GRM prévoient le retrait d'une base spécifique protégée de prestations sur une période de 7 à 15 ans. Grâce à l'achat d'un contrat avec GRV, les propriétaires sont assurés de pouvoir effectuer des retraits annuels pouvant atteindre un pourcentage maximal de la base de prestations prédéterminées, quel que soit le rendement des fonds sous-jacents sur le marché. Les propriétaires de contrats avec garanties de retrait ont la liberté de décider du moment où ils commencent à effectuer des retraits et de choisir si ces derniers portent sur une seule tête ou sur deux têtes, soit le propriétaire/rentier et son(sa) conjoint(e).

La base des garanties de retrait est habituellement égale à la somme des primes versées dans le contrat, augmentée de la croissance des placements, des bonifications avant le commencement des retraits, ou des rajustements de la base de retraits garantis. Les propriétaires ont habituellement le choix d'effectuer des retraits immédiatement après l'achat de leur contrat, mais peuvent attendre plusieurs années afin de profiter d'une croissance garantie de la base des prestations qui fera augmenter le montant des retraits garantis. Cette liberté et ces prestations de retrait rendent les fonds distincts plus attrayants que les autres options de placement à base d'actions qui n'offrent aucune garantie quant à la valeur des retraits futurs.

Le présent rapport se divise en deux parties. La première étudie le comportement des titulaires de polices, notamment l'activité relative aux déchéances et aux retraits ainsi que l'utilisation des prestations, tandis que la seconde présente l'expérience de mortalité des contrats de fonds distincts pendant la période visée par l'étude.

Acronymes

Ce document utilise les acronymes suivants :

RNE : compte non enregistré;

FERR : fonds enregistré de revenu de retraite;

REER : régime enregistré d'épargne-retraite.

Mise en garde et avis de non-responsabilité

La présente étude est publiée par la Society of Actuaries, l'Institut canadien des actuaires et la LIMRA. Les informations qu'elle contient proviennent de sources diverses. Elle ne représente pas forcément la situation d'une société particulière. Elle n'a pour but que d'informer et ne doit pas être considérée comme ayant valeur de conseil professionnel ou financier. Ses commanditaires ne recommandent ni n'appuient une utilisation particulière de l'information qu'elle contient. Ils n'offrent aucune garantie, expresse ou implicite, n'effectuent aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité de l'utilisation, bonne ou mauvaise, de la présente étude.

Méthodologie de l'étude

Nous étudions ici les taux de déchéance, de retrait partiel, d'utilisation des GRM, et de mortalité sur l'ensemble de l'industrie. Les données relatives aux transactions et aux contrats en vigueur ont été fournies par les sociétés participantes pour les besoins de l'étude.

Les données se rapportent aux années civiles 2008 à 2013. Nous avons demandé aux sociétés participantes de nous fournir des informations pour chaque police du bloc de contrats en vigueur. Aux fins d'analyse, nous avons converti toutes les données selon l'année de police.

Dans tous les cas, les résultats sont déclarés selon l'âge à l'anniversaire de naissance le plus proche.

Il convient de noter que puisque certaines sociétés participantes n'ont pas été en mesure de nous fournir des données pour toutes les polices et tous les facteurs demandés, les résultats doivent être utilisés avec prudence.

Consultez l'annexe B pour la liste des champs de données et la configuration des fichiers des contrats en vigueur et des fichiers transactionnels.

Validation et réconciliation des données

La LIMRA a regroupé les données recueillies pour cette étude et a par la suite procédé à une série de validations de données pour vérifier si celles des participants étaient raisonnables, définies et déclarées par les sociétés de manière cohérente. Ensuite, les résultats de l'expérience ont été élaborés pour chaque société participante et chacun des facteurs d'expérience à l'étude. Ces résultats ont ensuite été communiqués à chaque société pour qu'elles les examinent et établissent un rapprochement avec leurs études d'expérience internes relatives à ces blocs de contrats. Après avoir examiné les résultats, les sociétés participantes ont unanimement déclaré que les données incluses dans l'étude réalisée par l'industrie donnaient une représentation exacte de leurs activités.

Afin d'assurer la cohérence des résultats des sociétés participantes, la Commission a préparé les définitions suivantes afin de classifier les données transactionnelles selon qu'il s'agit d'une déchéance, d'un retrait partiel ou d'un décès. Il est important de noter que ce ne sont pas toutes les sociétés qui utilisent ces définitions lorsqu'elles analysent leur propre expérience à l'interne.

Définitions

Déchéance	<p>Cette catégorie comprend uniquement les transferts externes intégraux.</p> <p>Les déchéances totales ne comprennent ni les échanges ou transferts internes, ni l'épuisement des fonds uniques ou multiples dans un contrat.</p>
Retrait partiel	<p>Cette catégorie comprend les transactions consistant à retirer des fonds du contrat par le titulaire de la police, qu'il s'agisse de polices avec ou sans garantie de retrait.</p> <p>Cette catégorie comprend les retraits programmés, tels que les retraits d'un produit de garantie de retrait et les retraits d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), ainsi que les retraits non programmés de la valeur du contrat.</p> <p>Ces transactions ne mettent pas fin au contrat avec la société, mais réduisent uniquement la valeur marchande du contrat ainsi que la base de prestations de décès (VMGD), la base de prestations à l'échéance (VMGE et VAMG) et la garantie de retrait lorsque les retraits dépassent le niveau maximal prévu au contrat.</p>
Décès	<p>Cette catégorie de transactions peut éventuellement entraîner la résiliation du contrat et(ou) un transfert externe.</p> <p>Ces transactions ont lieu lorsque l'assureur est avisé du décès du titulaire principal d'un contrat.</p>

L'exposition selon le nombre de polices et le montant des polices a été calculée sur une base annuelle pour les déchéances et la mortalité, respectivement.

Les taux de déchéance, de retrait partiel et de mortalité ont été calculés comme suit.

Taux de déchéance totale

$$\text{Taux de déchéance selon le nombre de contrats} = \frac{\text{Nombre de contrats abandonnés}}{\text{Nombre de contrats exposés à la déchéance}}$$

- Le nombre de contrats exposés tient compte de la période pendant laquelle chaque contrat est exposé au risque de déchéance (transfert externe) durant l'année.
- Les abandons contribuent à l'exposition pendant une année complète (contribution à l'exposition = 1).
- Les contrats qui prennent fin en raison d'un décès, d'une invalidité, d'une échéance ou de la transformation d'une rente sont exclus du numérateur du taux de déchéance, mais sont inclus dans le dénominateur (exposition) en fonction de l'information disponible au moment de la résiliation. Par exemple, si un décès survient en milieu d'année, la police contribuera à hauteur de 0,5 à l'exposition totale pour cette année-là.
- Les contrats ayant une activité de retrait partiel, mais demeurant en vigueur à la fin de l'année ont été traités de la même manière que les contrats sans activité de retrait partiel restés en vigueur à la fin de l'année.

$$\text{Taux de déchéance selon le montant du contrat} = \frac{\text{Valeur marchande du contrat abandonné}}{\text{Valeur marchande du contrat exposé à la déchéance}}$$

- La valeur du contrat exposé tient compte du montant exposé au risque de déchéance durant l'année.
- Les retraits partiels avant le rachat ne sont pas inclus dans les taux de déchéance selon le montant du contrat.
- Les contrats qui ont fait l'objet d'une activité de retrait partiel, mais qui étaient toujours en vigueur à la fin de l'année ont été traités de la même façon que les autres contrats toujours en vigueur à la fin de l'année, après avoir pris en compte la réduction de la valeur des contrats du fait des retraits.

Taux de retraits partiels/d'utilisation

L'activité de retrait partiel est comptabilisée de deux façons :

1. Pourcentage de contrats faisant l'objet d'un retrait au cours d'une année donnée.
2. En ce qui concerne les contrats faisant l'objet d'un retrait, le montant moyen retiré est calculé ainsi au cours d'une année donnée :

$$\text{Montant moyen retiré} = \frac{\text{Montant de la valeur du contrat retiré}}{\text{Valeur du contrat sur le marché à l'anniversaire durant l'année}}$$

Aux fins de la déclaration d'activité de retrait partiel, les définitions suivantes sont utilisées :

Retraits programmés : retraits effectués régulièrement au fil du temps et payés par l'assureur par un montant spécifié par le titulaire du contrat.

Retraits non programmés : retraits qui ne sont pas effectués selon un calendrier planifié en ce qui concerne l'échéance et les montants payés.

Taux de mortalité

$$\text{Taux de mortalité selon le nombre} = \frac{\text{Nombre de contrats pour lesquels un décès a été déclaré}}{\text{Nombre de contrats exposés au décès}}$$

- Les décès contribuent à l'exposition pendant une année complète (contribution à l'exposition = 1).
- Les contrats qui prennent fin en raison d'une déchéance, d'une invalidité, d'une échéance ou de la transformation d'une rente sont exclus du numérateur du taux de mortalité, mais sont inclus dans le dénominateur (exposition) en fonction de l'information disponible au moment de la résiliation.
- Les contrats qui ont fait l'objet d'une activité de retrait partiel, mais qui étaient toujours en vigueur à la fin de l'année ont été traités de la même façon que les autres contrats toujours en vigueur à la fin de l'année.

$$\text{Taux de mortalité selon le montant} = \frac{\text{Valeur marchande du contrat au décès}}{\text{Valeur marchande du contrat exposé au décès}}$$

- La valeur marchande du contrat exposé tient compte du montant exposé au risque de décès durant l'année.

Ratios de la mortalité réelle à la mortalité prévue selon le nombre de contrats et la valeur du contrat :

Les résultats sont également présentés sous forme de ratios réel/prévu (R/P). Nous avons employé dans cette étude les bases suivantes de mortalité prévue pour toutes les sociétés participantes.

Bases de mortalité prévue

- Contrats avec garantie de retrait :

La base prévue est égale à la table de mortalité CIP 2014, Montant versé aux assurés canadiens.

- Contrats sans garantie de retrait :

La base prévue repose sur les tables de mortalité des assurés 97-04 de l'ICA. Ces tables sont sélectes et ultimes ainsi que distinctes selon le sexe et les habitudes de tabagisme (il y a aussi une table combinée pour la condition de fumeur), avec une période sélecte de 15 ans. Dans la présente étude, la base prévue est une table mixte composée de 20 % de fumeurs et de 80 % de non-fumeurs et ne comporte que des taux ultimes.

Différentes bases ont été sélectionnées en raison du fait que les titulaires de contrats avec garantie de retrait sont considérés comme ayant une expérience similaire aux titulaires de contrats de rentes immédiates.

Critères de déclaration

Les taux de déchéance et de mortalité présentés ici reposent sur au moins 1 000 contrats exposés au risque et 50 événements. Les taux qui ne remplissent pas ces critères ne figurent pas dans les tableaux.

Afin que les analyses publiées préservent la confidentialité des résultats de chacun des participants, les taux déclarés (points de données) doivent reposer sur un nombre suffisant de sociétés. Par conséquent, si moins de trois sociétés ont contribué à l'enregistrement d'un point de données, le taux d'expérience n'est pas divulgué même si les critères d'exposition et d'événement susmentionnés sont respectés.

Sommaire

Ce rapport d'étude est le premier à publier des taux de déchéance, de retrait partiel, d'utilisation des garanties de retrait, et de mortalité des contrats de fonds distincts au Canada sur l'ensemble du secteur. Les données se rapportent aux années civiles 2008 à 2013. L'étude a été réalisée conjointement par la SOA, la LIMRA et l'ICA. La SOA a assuré la gestion générale du projet et apporté un soutien administratif. La LIMRA a procédé à l'agrégation des données ainsi qu'à leur collecte, leur validation et leur révision. Elle a aussi préparé la première ébauche du rapport et apporté son soutien pour les corrections et les changements à apporter au cours de l'analyse, ce qui a permis un meilleur contrôle des versions. L'ICA a, pour sa part, chargé un groupe d'experts de l'industrie d'encadrer le processus de collecte et d'analyse des données et de rédaction du rapport.

Voici un résumé des résultats obtenus dans tous les domaines d'analyse.

Comportement des souscripteurs : taux de déchéance

- L'exposition totale à la déchéance pour la période à l'étude s'établissait à 11,0 millions selon le nombre de contrats et à 336,2 milliards de dollars selon la valeur du contrat, d'où une valeur marchande moyenne du contrat d'un peu plus de 30 000 \$. L'exposition totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait représente environ 7 % de l'exposition totale selon le nombre de contrats et 16 % selon le montant du contrat.
- Dans le présent rapport, la **déchéance totale** se définit comme étant le retrait de la valeur totale du contrat qui entraîne la fin de celui-ci (c.-à-d. qu'il s'agit uniquement de transferts externes intégraux). Les taux de déchéance sont établis selon le nombre de polices et selon le montant de la police (valeur marchande du contrat).
- Le taux global de déchéance pour la période 2008-2013 était de 7,3 % selon le nombre de contrats et de 6,5 % selon la valeur marchande des contrats, avec une tendance légèrement à la hausse au fil des ans.
- Le taux de déchéance pour la période 2008-2013 a été sensiblement plus faible pour les contrats avec garantie de retrait (3,3 % selon le nombre et 2,8 % selon le montant) que pour les contrats sans garantie de retrait ou sans autre type de garantie (7,6 % selon le nombre et 7,2 % selon le montant).
- Dans le présent rapport, ITM se définit comme étant le ratio entre la valeur marchande actuelle du contrat et la base garantie des contrats avec garantie de retrait. Par conséquent, plus le ratio est bas, plus le contrat avec garantie de retrait est « dans le cours », et plus il est avantageux pour son titulaire. Au Canada, les contrats avec garantie de retrait affichent des taux de déchéance qui diminuent à mesure que la valeur de l'avantage pour le titulaire du contrat augmente. Une tendance similaire a été observée pour les contrats aux États-Unis, les différences étant plus ou moins prononcées quelle que soit l'année d'observation.

Comportement des souscripteurs : activité de retrait partiel

- L'activité de retrait pour la période d'étude (2008-2013) est examinée pour **tous** les contrats de fonds distincts (distinguant ceux avec garantie de retrait de ceux sans garantie de retrait). Les retraits peuvent être aussi bien programmés que non programmés.
- Qu'il s'agisse des contrats avec garantie de retrait ou sans garantie de retrait, le pourcentage de contrats faisant l'objet de retraits augmente au cours de la période à l'étude et en fonction de l'augmentation de l'âge atteint.

Comportement des souscripteurs : utilisation des garanties de retrait viagères (GRV)

- En ce qui concerne les contrats assortis de GRV, le rapport étudie le pourcentage de contrats qui ont été considérés comme en faisant l'utilisation pendant la période à l'étude. Seules les années 2011-2013 ont connu une exposition suffisante pour en divulguer les résultats dans cette étude.

Définition d'utilisation des prestations : Étant donné qu'il n'y a pas d'événement contractuel particulier qui « déclenche » le versement des GRV, il faut établir, aux fins de l'étude, si le propriétaire du contrat « utilise » activement la garantie de retrait. Les définitions suivantes sont utilisées dans les études américaines sur ces types de produits et ont été appliqués à la présente étude pour des raisons de cohérence :

- Les retraits ont eu lieu suivant un **programme** établi;
 - Les retraits ont été effectués sous le niveau du montant de rachat total;
 - Le titulaire du contrat a l'âge minimum pour demander le versement des GRV.
- Il y a peu de propriétaires de contrats âgés de moins de 55 ans qui ont utilisé les prestations durant la période 2011-2013. Ces résultats sont valables pour tous types d'enregistrement confondus, car la crédibilité était insuffisante et ne permettait pas de répartir les données en fonction de l'âge et du type d'enregistrement séparément.
 - À noter que, comme l'activité de retrait en général, le pourcentage de contrats effectuant des retraits voyageurs garantis a augmenté pendant la période à l'étude, selon l'âge.
 - Chez les moins de 70 ans, entre 58 % et 79 % des propriétaires de contrat qui utilisent les prestations retirent entre 90 % et 110 % du montant contractuel maximal ou moins. Il est important de tenir compte de ce comportement, car les sommes retirées au-delà du niveau maximal défini dans le contrat pourraient entraîner une réduction de la base de prestations au fil du temps. Toutefois, chez les 70 ans et plus, la majorité des propriétaires de contrat (près de 70 %) retirent 110 % du maximum ou plus. Il semble que, de façon similaire aux rentes variables avec des GRV aux États-Unis, les titulaires de contrats les plus âgés n'agissent pas toujours de manière à maximiser la valeur de leurs garanties.

Expérience de mortalité

- L'expérience de mortalité des produits de fonds distincts est déclarée sous forme de taux brut selon le nombre de contrats et selon le montant des contrats, de même que sous forme de ratios réel/prévu (R/P). Prenez note que les montants d'exposition totale pour la mortalité et la déchéance ne sont pas tout à fait cohérents. Cela s'explique par le fait que, pour certaines sociétés, les années d'observation soumises pour l'étude ne pouvaient pas toutes être utilisées dans l'analyse de la mortalité en raison de questions relatives à la déclaration des décès.
- Nous avons employé dans cette étude les **bases suivantes de mortalité prévue** pour toutes les sociétés participantes. Différentes bases ont été sélectionnées pour les activités avec et sans garantie de retrait, car les titulaires de contrat avec garantie de retrait sont considérés comme ayant une expérience similaire aux titulaires de rentes immédiates.

Contrats avec garantie de retrait :

La base prévue est égale à la table de mortalité CIP 2014, Montant versé aux assurés canadiens.

Contrats sans garantie de retrait :

La base prévue se compose des tables de mortalité des assurés 97-04 de l'ICA. Ces tables comportent des échelles de taux pour les hommes et les femmes et sont distinctes selon les catégories fumeurs, non-fumeurs et taux combinés, avec une période sélecte de 15 ans. Dans la présente étude, nous utilisons seulement les taux ultimes des hommes et des femmes en supposant la même moyenne pondérée de fumeurs et de non-fumeurs dans les statistiques de la population générale (80 % non-fumeurs, 20 % fumeurs).

- Dans l'ensemble, les taux de mortalité des contrats avec garantie de retrait sont légèrement inférieurs à ceux des contrats sans garantie de retrait selon le nombre de contrats, et selon le montant des contrats. Toutefois, cette tendance n'est pas uniforme selon le groupe d'âge atteint.
- Pour tous les contrats de fonds distincts, le taux de mortalité selon le montant de contrats est supérieur au taux de mortalité selon le nombre des contrats. Ce résultat vaut pour tous les groupes d'âge de plus de 40 ans, mais il est encore plus prononcé à partir de 70 ans. Ce résultat est relativement généralisé à l'ensemble des sociétés participantes : les taux de mortalité selon le montant sont égaux ou supérieurs aux taux de mortalité selon le nombre, et ce, pour la plupart des groupes d'âge. Ce résultat sera l'objet d'un suivi dans les études subséquentes et d'autres données seront demandées sur la nature des polices et des produits afin de pouvoir l'expliquer.

PARTIE 1 : EXPÉRIENCE DU COMPORTEMENT DES TITULAIRES DE POLICES

Nous examinons ici les facteurs d'expérience des produits, qui dépendent des choix d'options et de garanties qu'effectuent les titulaires des contrats. Ces facteurs sont les déchéances, les retraits partiels de la valeur du contrat et l'utilisation des garanties de retrait.

DÉCHÉANCE TOTALE

L'exposition totale à la déchéance totale pour la période à l'étude s'établissait à 11,0 millions selon le nombre de contrats et à 336,2 milliards de dollars selon la valeur du contrat, d'où une valeur marchande moyenne du contrat d'un peu plus de 30 000 \$.

Caractéristiques de l'exposition (déchéance)

Le tableau 1 indique la répartition de l'exposition totale selon les années de police, selon le nombre de contrats et selon le montant des contrats. Aux fins du présent rapport, le montant du contrat désigne la valeur marchande actuelle du contrat à l'anniversaire de la police durant l'année à l'étude. Les données sont également réparties entre les contrats avec garantie de retrait et ceux sans garantie de retrait.

Dans cette étude, l'exposition à la déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait représente environ 7 % de l'exposition totale des produits de fonds distincts selon le nombre de contrats et 16 % selon le montant du contrat.

La plupart des produits considérés dans l'étude offrent une GRV. Toutefois, un petit nombre de régimes offrent soit une GRM seule ou les deux options.

Tableau 1 : Déchéance totale – Exposition en fonction de l'année de police*Selon le nombre de contrats*

Année de police	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
1	1 071 351	879 974	191 378	18 %
2	1 053 098	884 372	168 726	16 %
3	1 036 896	908 030	128 866	12 %
4	1 001 340	896 861	104 479	10 %
5	919 839	856 204	63 634	7 %
6	838 770	802 923	35 846	4 %
7	775 203	757 545	17 658	2 %
8	718 246	707 834	10 412	1 %
9	655 932	649 696	6 236	1 %
10	617 144	616 086	1 058	0 %
11	568 844	568 844		0 %
12	469 825	469 825		0 %
13	369 517	369 517		0 %
14	272 514	272 514		0 %
15 à 19	523 238	523 238		0 %
20 à 24	88 194	88 194		0 %
25 à 29	26 558	26 558		0 %
30 et plus	2 541	2 541		0 %
Total	11 009 050	10 280 757	728 293	7 %

Selon le montant des contrats

Année de police	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
1	39 426 406 660	26 654 748 073	12 771 658 588	32 %
2	39 311 083 902	27 148 391 906	12 162 691 996	31 %
3	37 462 235 068	27 933 820 601	9 528 414 468	25 %
4	35 508 384 185	27 577 542 501	7 930 841 684	22 %
5	31 071 124 527	25 868 886 787	5 202 237 740	17 %
6	27 084 725 098	23 807 007 819	3 277 717 279	12 %
7	23 059 895 347	21 325 981 570	1 733 913 777	8 %
8	19 423 244 472	18 277 656 567	1 145 587 905	6 %
9	16 200 639 861	15 425 435 939	775 203 923	5 %
10	13 854 753 243	13 730 096 215	124 657 028	1 %
11	12 239 823 164	12 239 823 164		0 %
12	10 090 621 698	10 090 621 698		0 %
13	8 187 560 382	8 187 560 382		0 %
14	6 357 700 817	6 357 700 817		0 %
15 à 19	14 281 796 799	14 281 796 799		0 %
20 à 24	2 009 249 535	2 009 249 535		0 %
25 à 29	550 454 592	550 454 592		0 %
30 et plus	96 778 637	96 778 637		0 %
Total	336 216 477 989	281 563 553 603	54 652 924 386	16 %

Le tableau 2 répartit l'exposition à la déchéance totale selon les groupes d'âge à la souscription.

Tableau 2 : Déchéance totale – Exposition en fonction du groupe d'âge à la souscription
Selon le nombre de contrats

Groupe d'âge à la souscription	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Moins de 30 ans	1 671 582	1 667 362	4 220	0 %
30 à 39	1 889 155	1 864 626	24 529	1 %
40 à 49	2 644 088	2 518 822	125 266	5 %
50 à 54	1 332 467	1 200 546	131 921	10 %
55 à 59	1 128 440	979 957	148 483	13 %
60 à 64	834 185	701 253	132 931	16 %
65 à 69	703 541	615 488	88 052	13 %
70 à 74	372 404	327 307	45 097	12 %
75 à 79	237 343	214 950	22 393	9 %
80 à 84	135 892	131 869	4 023	3 %
85 et plus	59 955	58 577	1 378	2 %
Total	11 009 050	10 280 757	728 293	7 %

Selon le montant des contrats

Groupe d'âge à la souscription	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Moins de 30 ans	15 087 074 453	14 927 074 868	159 999 585	1 %
30 à 39	33 616 268 072	32 523 505 454	1 092 762 618	3 %
40 à 49	70 749 921 127	63 052 084 219	7 697 836 908	11 %
50 à 54	46 554 078 813	37 188 444 393	9 365 634 420	20 %
55 à 59	46 846 994 749	35 349 038 211	11 497 956 537	25 %
60 à 64	39 393 109 775	28 343 094 613	11 050 015 162	28 %
65 à 69	33 368 715 998	25 751 636 016	7 617 079 982	23 %
70 à 74	19 717 383 862	15 986 703 073	3 730 680 789	19 %
75 à 79	14 546 541 227	12 640 682 304	1 905 858 923	13 %
80 à 84	10 413 761 918	10 025 300 794	388 461 123	4 %
85 et plus	5 922 627 996	5 775 989 658	146 638 338	2 %
Total	336 216 477 989	281 563 553 603	54 652 924 386	16 %

Le tableau 3 répartit l'exposition à la déchéance totale selon les groupes d'âge atteint.

Tableau 3 : Déchéance totale – Exposition en fonction du groupe d'âge atteint
Selon le nombre de contrats

Groupe d'âge atteint	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Moins de 30 ans	1 044 373	1 041 374	2 999	0 %
30 à 39	1 161 703	1 143 446	18 258	2 %
40 à 49	2 191 445	2 098 629	92 817	4 %
50 à 54	1 461 964	1 345 802	116 162	8 %
55 à 59	1 463 841	1 318 705	145 135	10 %
60 à 64	1 298 855	1 154 439	144 416	11 %
65 à 69	929 628	823 526	106 102	11 %
70 à 74	580 692	517 467	63 224	11 %
75 à 79	397 024	369 603	27 421	7 %
80 à 84	270 616	260 911	9 705	4 %
85 et plus	208 909	206 854	2 055	1 %
Total	11 009 050	10 280 757	728 293	7 %

Selon le montant des contrats

Groupe d'âge atteint	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Moins de 30 ans	7 673 393 925	7 559 992 484	113 401 442	1 %
30 à 39	15 738 724 724	15 019 858 713	718 866 011	5 %
40 à 49	48 082 093 420	42 921 760 527	5 160 332 893	11 %
50 à 54	43 019 644 581	35 291 384 197	7 728 260 384	18 %
55 à 59	51 605 264 788	40 723 870 593	10 881 394 195	21 %
60 à 64	52 072 272 910	40 261 618 172	11 810 654 738	23 %
65 à 69	41 051 042 226	31 720 822 177	9 330 220 048	23 %
70 à 74	27 766 812 384	22 303 165 756	5 463 646 627	20 %
75 à 79	18 944 746 442	16 582 788 745	2 361 957 697	12 %
80 à 84	14 979 692 307	14 108 849 118	870 843 189	6 %
85 et plus	15 282 790 283	15 069 443 120	213 347 163	1 %
Total	336 216 477 989	281 563 553 603	54 652 924 386	16 %

Le tableau 4 indique l'exposition à la déchéance totale selon le type de produit (enregistrement).

Tableau 4 : Déchéance totale – Exposition en fonction du type de produit (enregistrement)

Selon le nombre de contrats

Type de produit	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Produits non enregistrés	2 102 202	1 969 919	132 283	7 %
FERR	945 523	820 580	124 943	15 %
REER	4 918 000	4 466 437	451 563	10 %
Autre type ou type inconnu	3 043 325	3 023 821	19 504	1 %
Total	11 009 050	10 280 757	728 293	7 %

Selon le montant des contrats

Type de produit	Total des contrats de fonds distincts	Contrats sans garantie de retrait	Contrats avec garantie de retrait	% de garantie de retrait
Produits non enregistrés	100 475 701 232	86 921 193 141	13 554 508 091	13 %
FERR	46 200 376 003	35 857 204 543	10 343 171 459	22 %
REER	137 003 538 559	107 133 030 974	29 870 507 585	22 %
Autre type ou type inconnu	52 536 862 195	51 652 124 944	884 737 250	2 %
Total	336 216 477 989	281 563 553 603	54 652 924 386	16 %

Activité de déchéance totale

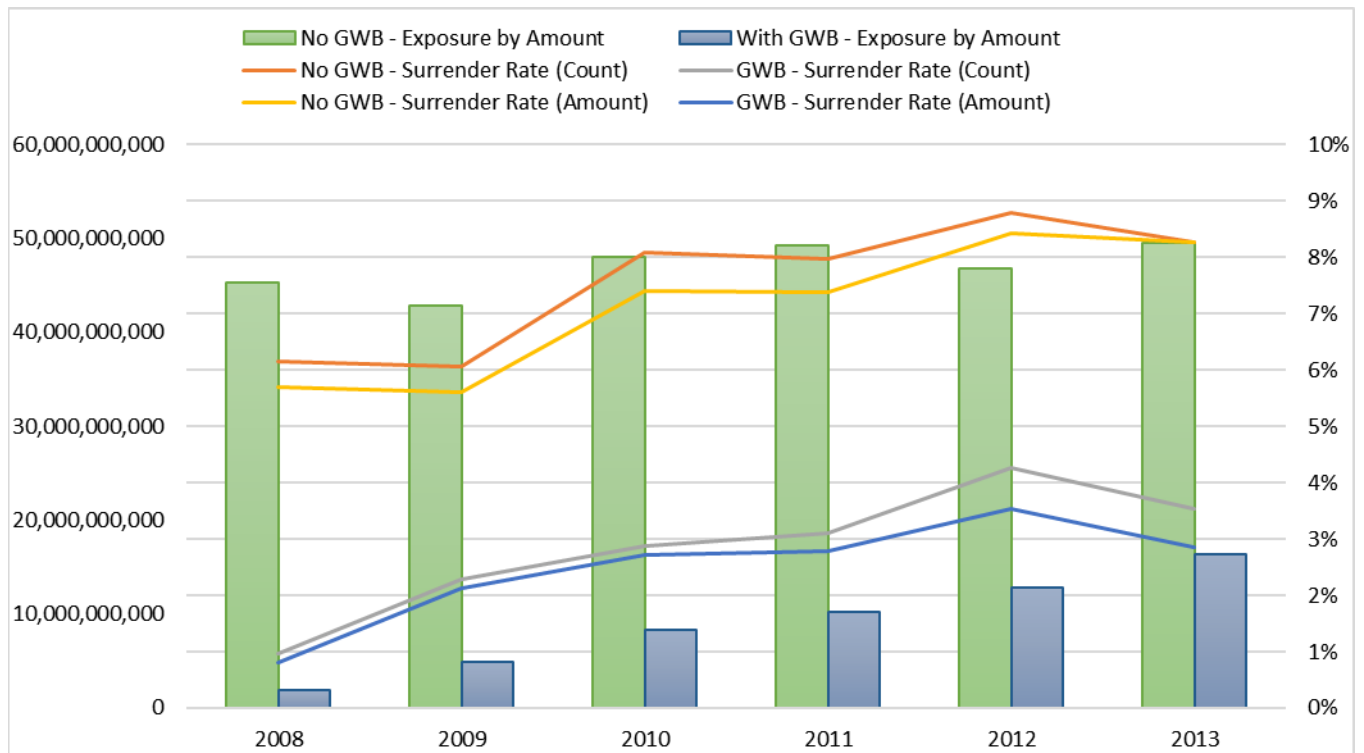
Le taux global de déchéance totale pour la période 2008-2013 était de 7,3 % selon le nombre de contrats et de 6,5 % selon la valeur marchande des contrats, avec une tendance légèrement à la hausse au fil des ans.

Aux fins du présent rapport, nous définissons les déchéances totales comme étant le retrait de la valeur totale du contrat qui entraîne la fin de celui-ci (c.-à-d. qu'il s'agit uniquement de transferts externes intégraux). Les taux de déchéance totale sont établis selon le nombre de polices et selon le montant de la police (valeur marchande du contrat).

Le taux de déchéance totale pour la période 2008-2013 a été sensiblement plus faible pour les contrats avec garantie de retrait (3,3 % selon le nombre et 2,8 % selon le montant) que pour les contrats sans garantie de retrait ou sans autre type de garantie (7,6 % selon le nombre et 7,2 % selon le montant).

Le graphique 1 montre l'exposition selon le montant du contrat pour chaque année d'observation, ainsi qu'une comparaison des taux de déchéance totale selon le nombre de contrats et le montant des contrats pour ceux avec ou sans garantie de retrait. À noter que les taux de rachat ont légèrement augmenté au cours de la période à l'étude pour les deux types de contrats de fonds distincts. En outre, les taux de déchéance selon le nombre de contrats sont constamment supérieurs aux taux de déchéance selon le montant, ce qui signifie que les gros contrats sont moins susceptibles de faire l'objet d'une déchéance.

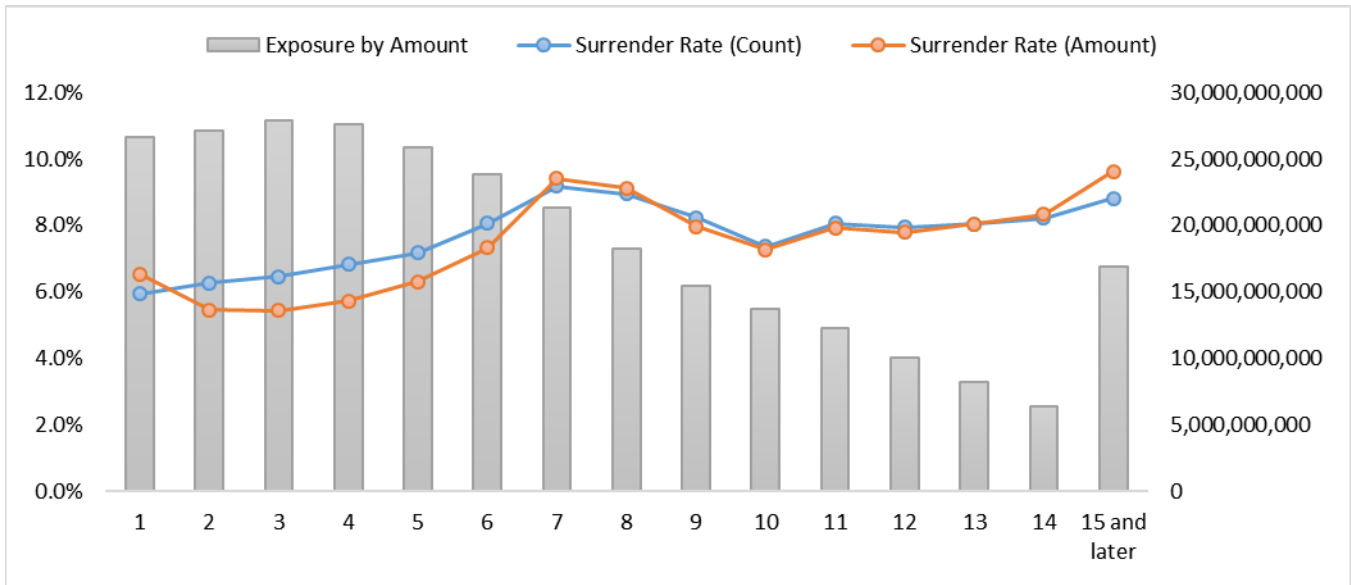
Graphique 1 : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon l'année d'observation (2008-2013)
Avec et sans garantie de retrait



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Le graphique 2a porte sur les contrats sans garantie de retrait et démontre l'augmentation des taux de déchéance selon l'année de contrat. Ces taux atteignent un sommet à la fin de la période commune de sept ans d'imposition de frais de déchéance, puis diminuent selon le nombre et selon la valeur du contrat entre la 8^e et la 10^e année.

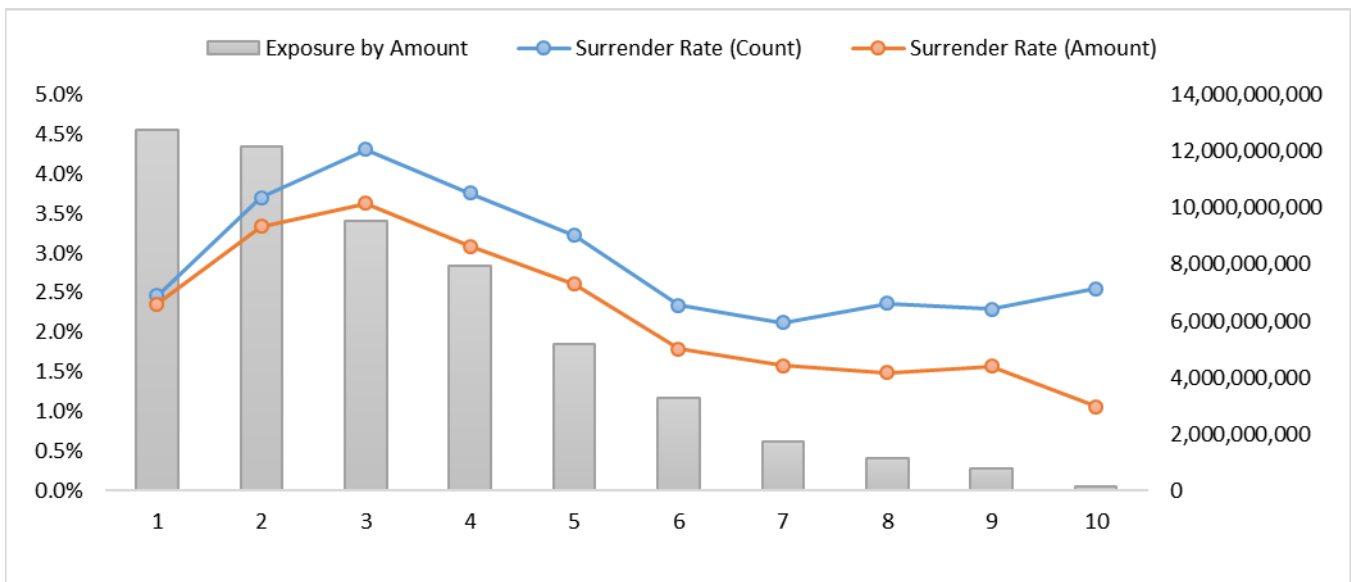
Graphique 2a : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon l'année de police
Sans garantie de retrait



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Le graphique 2b démontre les résultats selon l'année de police pour les contrats avec garantie de retrait. Nous constatons ici un taux de déchéance élevé vers la troisième année de police, avec une tendance à la baisse constante jusqu'à la neuvième année. Toutefois, on note que l'exposition de ces contrats est relativement faible après la sixième année de police et que la plupart des contrats ne sont pas restés en vigueur jusqu'à la fin de la période de frais de déchéance, date à laquelle l'on s'attendrait à une hausse de l'activité de déchéance.

Graphique 2b : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon l'année de police
Avec garantie de retrait



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Les graphiques 3a, 3b, 3c et 3d comparent les taux de déchéance des contrats avec garantie de retrait selon le type de retraits (le cas échéant) effectués au cours de la période à l'étude. Les taux de déchéance sont présentés selon le nombre de contrats et le montant des contrats.

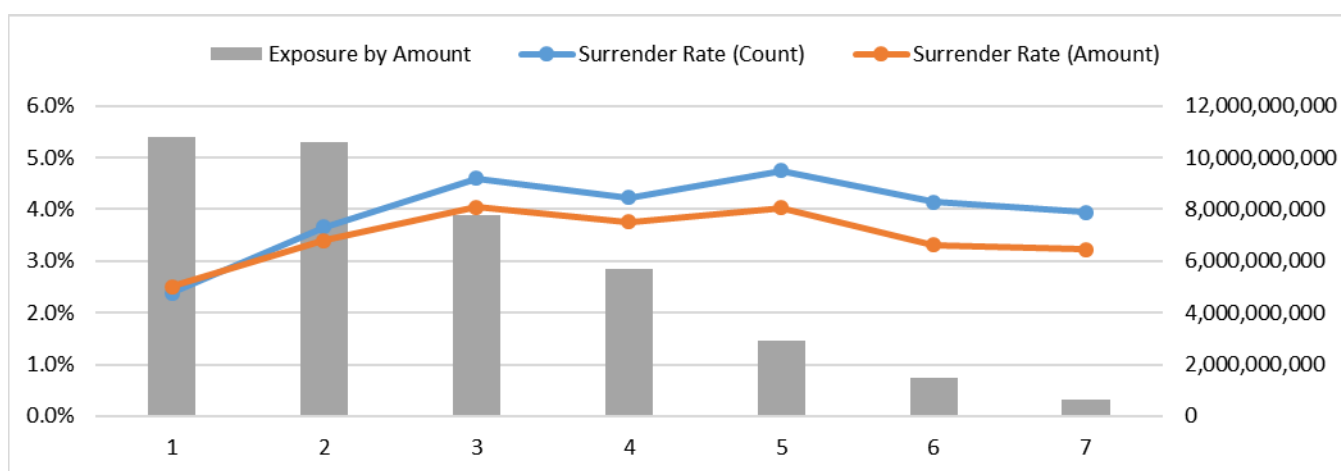
À noter que les graphiques 3a et 3b examinent les contrats qui n'ont pas fait l'objet d'un retrait durant la période d'étude ou qui ont seulement fait l'objet de retraits non programmés. Les graphiques 3c et 3d présentent un fractionnement des contrats prenant en compte les retraits programmés dans ceux ne retirant que des fonds sur une base régulière et ceux qui ont également des retraits occasionnels non programmés.

À noter également qu'une part relativement faible des contrats avec garantie de retrait sont restés en vigueur jusqu'à la fin de la période de frais de déchéance, de sorte qu'il n'est pas possible de dégager une tendance dans les déchéances ultimes à partir des données de la présente étude.

Le graphique 3a porte sur les taux de déchéance des contrats avec garantie de retrait qui n'ont pas fait l'objet d'un retrait. Pour ces contrats, les taux de déchéance débutent autour de 2,5 % et augmentent, pour se situer entre 4 % et 4,5 % à la troisième année, avant de se stabiliser.

Graphique 3a : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait selon l'année de police et le type de retrait

Contrats qui n'ont pas fait l'objet d'un retrait pendant la période à l'étude



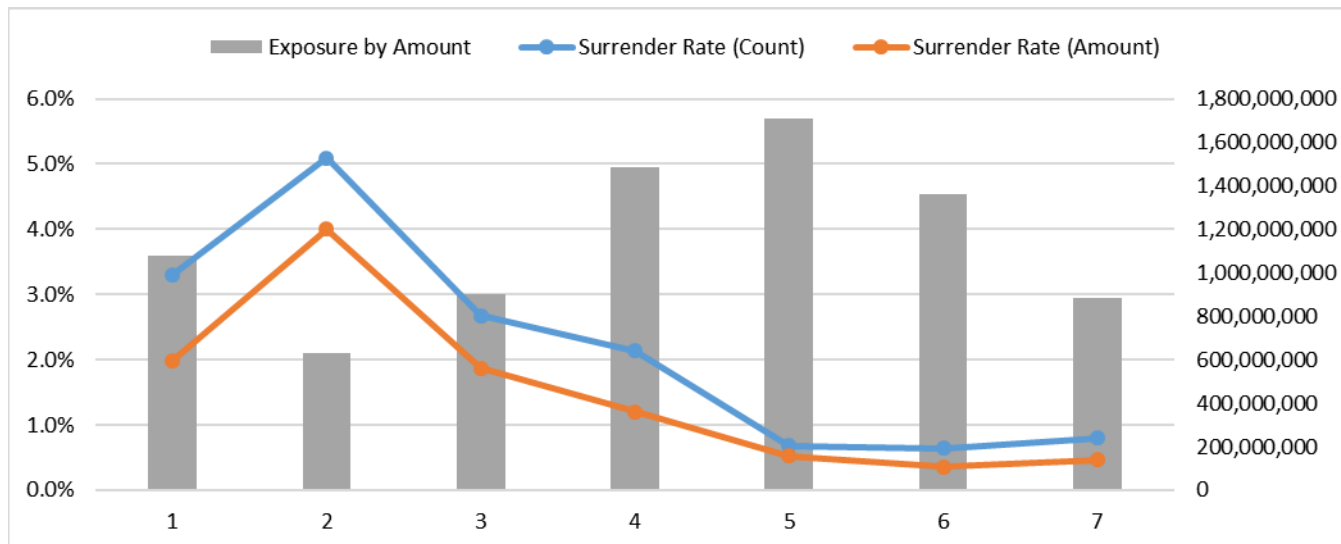
**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Le graphique 3b porte sur les contrats qui ont fait l'objet de retraits, mais uniquement des retraits occasionnels ou non programmés. Les taux de déchéance ici diminuent au cours des cinq premières années du contrat, atteignant moins de 1 % à la cinquième année, selon le nombre de contrats et selon le montant du contrat.

À noter que les taux de déchéance pour cette catégorie de contrats sont plus élevés aux États-Unis qu'au Canada. Les résultats aux États-Unis semblent s'expliquer par l'existence de besoins financiers imprévus à la retraite ou avant la retraite qui peuvent conduire d'abord à des retraits, puis, ultimement, à une déchéance totale du contrat.

Graphique 3b : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait selon l'année d'assurance et le type de retrait

Contrats ayant fait l'objet de retraits durant la période à l'étude – retraits non programmés uniquement

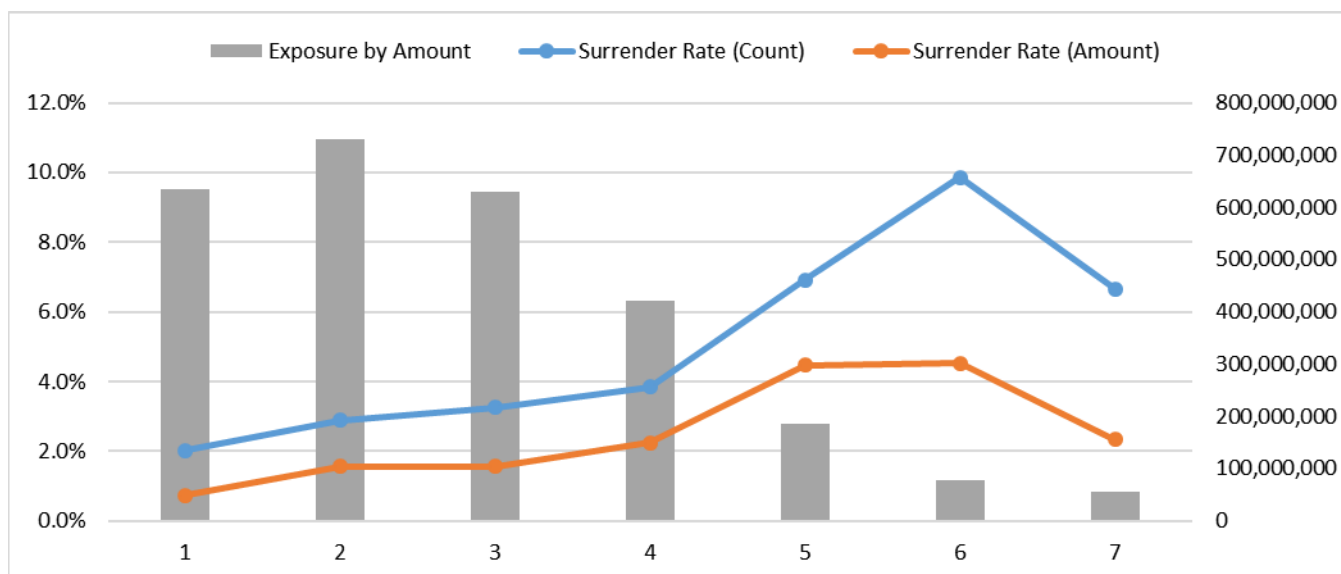


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Les contrats inclus dans le graphique 3c démontrent une tendance dans la déchéance qui est contraire à celle illustrée dans le graphique 3b. Dans le cas des contrats qui ont fait l'objet de **retraits programmés uniquement**, les taux de déchéance commencent à moins de 1 % selon le montant, puis montent pour s'établir à un peu plus de 4 % à la cinquième année. Aux États-Unis, les rentes variables avec GRV semblables et des tendances similaires de retrait ont connu des taux de déchéance extrêmement faibles, tandis que les taux de déchéance ont toujours été de 1 % ou moins pour toutes les années de police.

Graphique 3c : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait selon l'année de police et le type de retrait

Contrats ayant fait l'objet de retraits durant la période à l'étude – retraits programmés uniquement

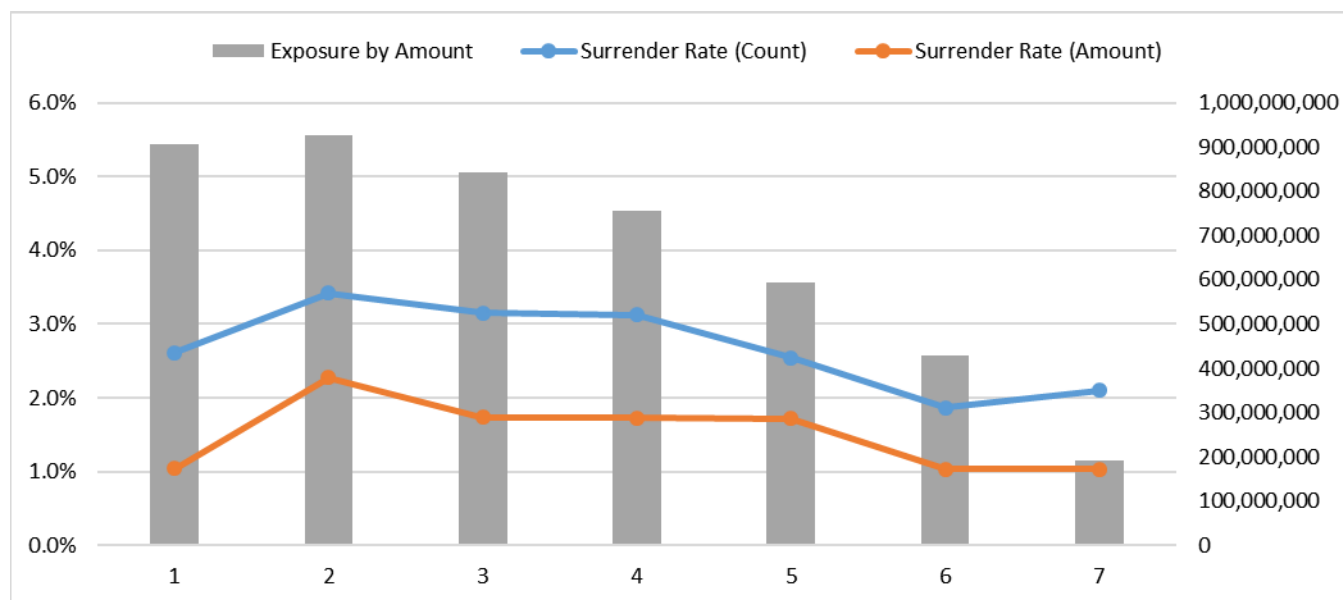


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Le graphique 3d porte sur les taux de déchéance des contrats qui ont fait l'objet d'une combinaison de retraits programmés et non programmés. L'expérience de ces contrats est plus constante d'une année de police à l'autre, tandis que les taux de déchéance diminuent, pour se situer généralement entre les niveaux de ceux qui ont fait l'objet de retraits programmés uniquement et de ceux qui ont fait l'objet de retraits non programmés uniquement. Les taux de déchéance varient entre 1,9 % et 3,4 % selon le nombre de contrats, et entre 1 % et 2,2 % selon le montant des contrats.

Graphique 3d : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait selon l'année de police et le type de retrait

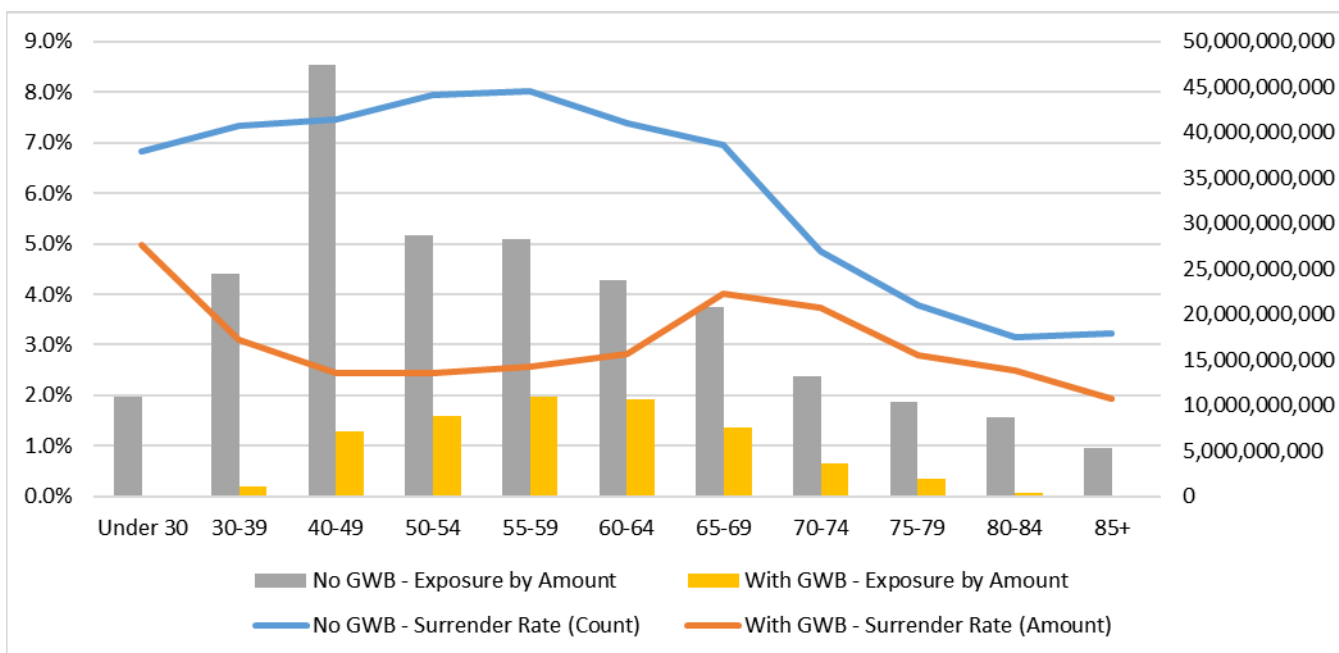
Contrats ayant fait l'objet de retraits durant la période à l'étude – retraits programmés et non programmés



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Les graphiques 4 et 5 présentent les résultats de déchéance de tous les contrats de fonds distincts, autant avec ou sans garantie de retrait, en fonction du groupe d'âge à la souscription (graphique 4) et du groupe d'âge atteint (graphique 5) et selon le montant ainsi que le nombre des contrats. À noter que, selon l'âge à la souscription, les taux de déchéance des contrats sans garantie de retrait sont plus élevés aux âges compris entre 50 et 60 ans, alors que, dans le cas des contrats avec garantie de retrait, ils sont plus bas pour les âges compris entre 40 et 60 ans.

Graphique 4 : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon le groupe d'âge à la souscription
Avec et sans garantie de retrait



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Selon l'âge atteint, les taux de déchéance des contrats avec et sans garantie de retrait sont les plus élevés pour les titulaires de polices âgés de 70 à 74 ans.

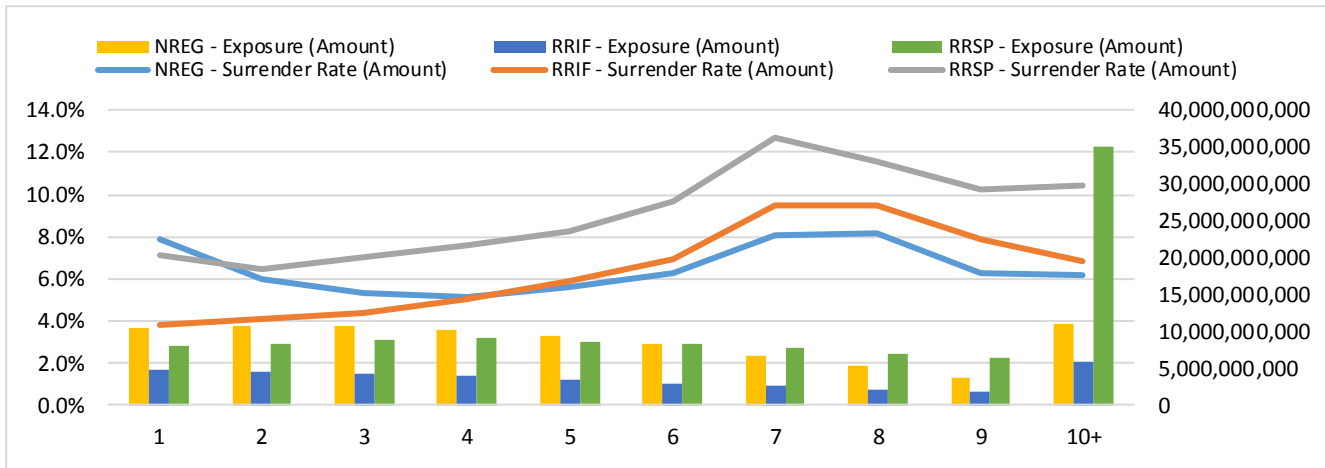
Graphique 5 : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon le groupe d'âge atteint
Avec et sans garantie de retrait



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Les graphiques 6a et 6b illustrent les taux de déchéance selon les différents types de produit (enregistrement) pour les contrats avec et sans garantie de retrait, respectivement. À compter de la deuxième année de police, les REER affichent les taux de déchéance totale les plus élevés, tandis que les FERR affichent en moyenne un taux qui est inférieur d'environ 2 %. Les contrats non enregistrés ont les taux de déchéance totale les plus bas à compter de la cinquième année de police.

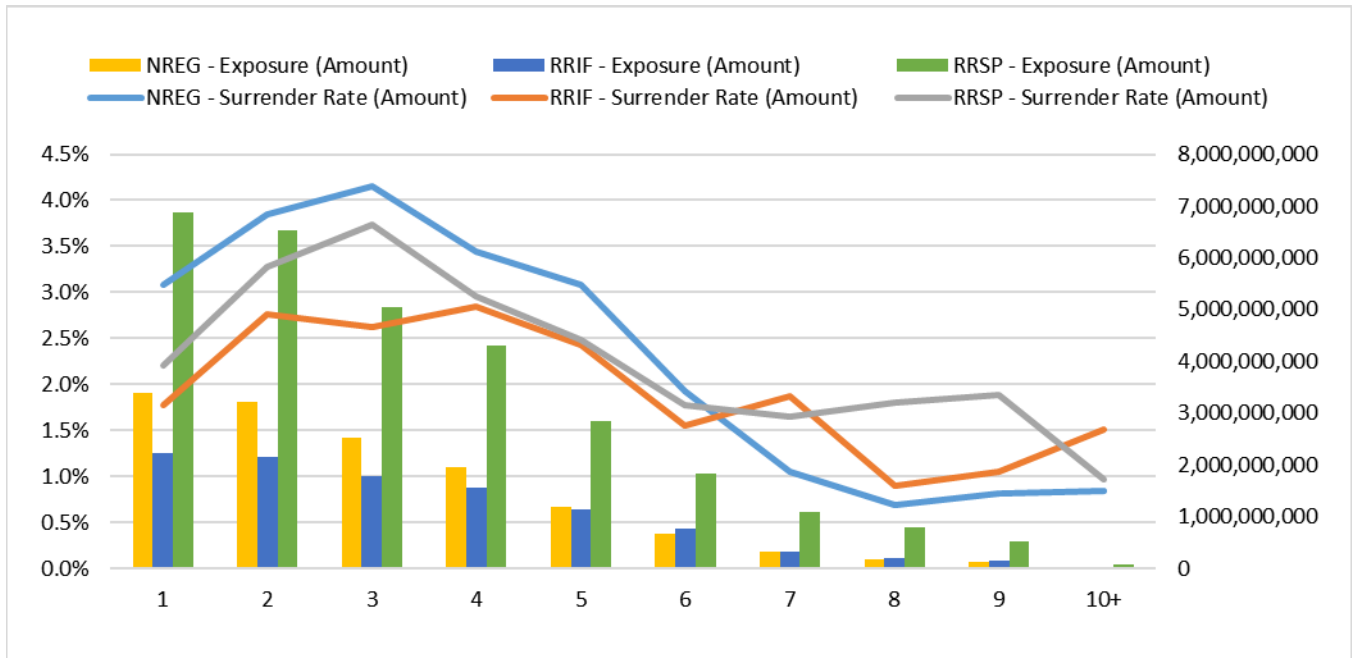
Graphique 6a : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon le type de produit (enregistrement) et l'année de police
Sans garantie de retrait



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Dans le cas des contrats avec garantie de retrait, les contrats non enregistrés, suivis des REER, affichent les taux de déchéance totale les plus élevés jusqu'à la sixième année, après quoi tous les taux varient entre 0,5 % et 2 % à compter de la septième année.

Graphique 6b : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts selon le type de produit (enregistrement) et l'année de police
Avec garantie de retrait

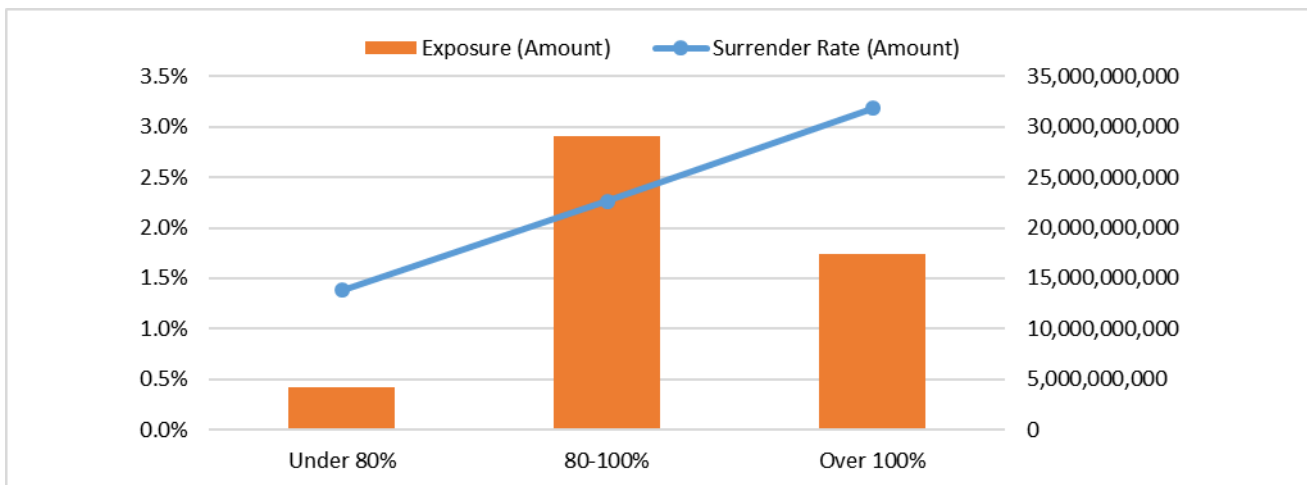


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Le graphique 7 présente les résultats de déchéance des blocs de contrats avec garantie de retrait selon le degré dans lequel le contrat est « dans le cours » (ITM). Aux fins du présent rapport, ITM se définit comme étant le ratio entre la valeur marchande actuelle du contrat et la base des garanties de retrait. Par conséquent, plus le ratio est bas, plus le contrat avec garantie de retrait est « dans le cours », et plus il est avantageux pour son titulaire.

Au Canada, les contrats avec garantie de retrait affichent des taux de déchéance totale qui diminuent à mesure que la valeur de l'avantage pour le titulaire du contrat augmente. Une tendance similaire a été observée pour les contrats aux États-Unis, les différences étant plus ou moins prononcées quelle que soit l'année d'observation.

Graphique 7 : Taux de déchéance totale des contrats de fonds distincts avec garantie de retrait selon le ratio ITM



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

ACTIVITÉ DE RETRAIT ET EXPÉRIENCE D'UTILISATION

Dans cette section, nous examinons toute l'activité de retrait des contrats de fonds distincts avec et sans garantie de retrait.

De plus, dans le cas des contrats assortis d'une GRV, les taux d'utilisation de celle-ci sont définis et présentés. Puisque très peu de produits avec GRM non viagère ayant fait l'objet d'une activité de retrait ont été déclarés dans l'étude, les résultats s'y rapportant ne sont pas étudiés ici.

À noter que seules quatre des six sociétés participantes ont été en mesure de fournir tous les renseignements nécessaires pour être inclus dans cette section du rapport.

On notera aussi qu'un pourcentage relativement faible de contrats canadiens avec GRV ont commencé à faire l'objet de retraits durant ou avant la période à l'étude. Par conséquent, ce rapport devrait être considéré comme une première référence avec les futurs rapports qui fourniront des mises à jour de l'expérience au fil du temps.

Activité de retrait

Dans le tableau 4, nous examinons l'activité de retrait de tous les contrats de fonds distincts (distinguant ceux avec garantie de retrait de ceux sans garantie de retrait), et ce, pour la période 2008-2013.

Les retraits incluent aussi bien les retraits programmés que ceux non programmés. Aux fins du présent rapport, les définitions suivantes s'appliquent à ces termes :

Retraits programmés – retraits effectués régulièrement au fil du temps et payés par l'assureur par un montant spécifié par le titulaire du contrat.

Retraits non programmés – retraits qui ne sont pas effectués selon un calendrier planifié en ce qui concerne l'échéance et les montants payés.

Les résultats comprennent tous les contrats comportant des options de retrait viagères, qu'ils utilisent ou non les garanties selon la définition à la page 34. Les taux d'utilisation des GRV sont examinés séparément à la fin de la partie 2.

Le pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits (tableaux 5 à 12) se définit comme suit :

Pourcentage de contrats faisant l'objet de retraits =
$$\frac{\text{Nombre de contrats ayant fait l'objet de retraits}}{\text{Nombre de contrats en vigueur au début de l'année d'observation}}$$

Qu'il s'agisse des contrats avec ou sans garantie de retrait, le pourcentage de contrats faisant l'objet de retraits augmente au cours de la période à l'étude. À noter que le pourcentage de contrats qui font l'objet de retraits programmés est moins élevé dans le cas des contrats avec garantie de retrait jusqu'en 2012 et 2013. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que ce bloc de contrats est plus récent et que moins de titulaires sont prêts à commencer à toucher un revenu de retraite régulier. Dans l'ensemble, le pourcentage augmente généralement au cours de la période à l'étude en fonction du vieillissement du bloc.

Le tableau 5 indique également les sommes moyennes retirées pour chaque type de retrait et pour les contrats avec et sans garantie de retrait.

Tableau 4 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon l'année d'observation et le type de retrait

Tous types de produits (enregistrement)/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	% de contrats ayant fait l'objet de retraits					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	9 %	0 %	4 %	0 %	5 %	0 %
2009	9 %	1 %	5 %	1 %	4 %	0 %
2010	10 %	3 %	6 %	2 %	5 %	0 %
2011	10 %	5 %	6 %	4 %	5 %	1 %
2012	11 %	8 %	6 %	7 %	5 %	1 %
2013	12 %	15 %	7 %	12 %	5 %	3 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	Sommes moyennes retirées					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	9 632	11 470	6 840	6 498	12 613	23 987
2009	9 886	10 379	6 503	6 536	14 198	20 681
2010	11 548	10 381	7 381	6 759	16 544	21 632
2011	10 219	9 574	6 733	6 978	14 850	18 785
2012	9 087	6 955	6 476	5 926	12 172	13 333
2013	9 249	8 395	6 782	6 354	12 456	15 715

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

Le tableau 6 présente les mêmes données que les précédentes sur l'activité de retrait, mais en fonction du groupe d'âge atteint et pour toutes les années d'observation combinées. À noter que le pourcentage de contrats faisant l'objet de retraits augmente selon l'âge atteint, qu'il s'agisse des contrats avec ou sans garantie de retrait.

Tableau 6 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon le groupe d'âge atteint et le type de retrait

Tous types d'enregistrement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
% de contrats ayant fait l'objet de retraits						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	5 %	1 %	5 %	1 %	0 %	0 %
30 à 39	4 %	1 %	4 %	1 %	0 %	0 %
40 à 49	4 %	1 %	4 %	1 %	0 %	0 %
50 à 59	6 %	1 %	5 %	1 %	1 %	0 %
60 à 64	12 %	2 %	6 %	1 %	5 %	1 %
65 à 69	18 %	5 %	7 %	2 %	11 %	4 %
70 à 74	32 %	20 %	7 %	3 %	24 %	17 %
75 à 79	43 %	30 %	9 %	4 %	34 %	26 %
80 à 84	36 %	39 %	9 %	5 %	27 %	34 %
85 et plus	25 %	47 %	9 %	4 %	16 %	43 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
Sommes moyennes retirées						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	4 719	16 958	14 197	4 351	4 668	20 382
30 à 39	8 516	11 826	7 478	4 796	8 544	12 786
40 à 49	12 497	21 163	6 879	9 876	12 952	23 190
50 à 59	15 478	16 825	10 293	8 654	17 193	20 898
60 à 64	13 009	12 911	9 070	7 019	17 225	21 534
65 à 69	10 498	8 786	7 768	6 072	15 815	17 999
70 à 74	7 633	7 134	6 153	6 215	14 608	14 870

75 à 79	6 522	6 942	5 438	6 470	12 872	11 490
80 à 84	6 803	7 472	5 167	6 714	13 492	15 147
85 et plus	9 596	9 060	6 063	8 863	17 602	12 136

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

Les tableaux 7 à 12 contiennent de l'information semblable à celle figurant dans les tableaux 5 et 6, mais les résultats sont présentés séparément pour chaque type de produit (enregistrement). À noter que le pourcentage de contrats REER ayant fait l'objet de retraits programmés est très faible, qu'il est plus important pour les contrats non enregistrés et qu'il est le plus élevé pour les contrats FERR.

Tableau 7 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon l'année d'observation et le type de retrait
REER uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
% de contrats ayant fait l'objet de retraits						
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	3 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %
2009	3 %	1 %	3 %	1 %	1 %	0 %
2010	4 %	1 %	0 %	0 %	4 %	1 %
2011	4 %	2 %	0 %	0 %	3 %	1 %
2012	4 %	1 %	0 %	0 %	3 %	1 %
2013	3 %	2 %	0 %	0 %	3 %	2 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
Sommes moyennes retirées						
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	12 745	14 457	11 276	6 770	12 792	16 093
2009	15 434	15 503	9 347	8 947	15 626	16 965
2010	17 949	15 977	10 723	5 963	18 147	17 442
2011	14 751	17 254	9 354	7 264	14 936	19 069
2012	12 629	12 788	10 603	10 367	12 689	12 788
2013	13 397	15 962	9 208	**	13 515	15 962

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

** Données insuffisantes.

Tableau 8 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon le groupe d'âge atteint et le type de retrait
REER uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
% de contrats ayant fait l'objet de retraits						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	2 %	1 %	0 %	0 %	2 %	1 %
30 à 39	3 %	1 %	0 %	0 %	2 %	1 %
40 à 49	3 %	1 %	0 %	0 %	3 %	1 %
50 à 59	4 %	1 %	1 %	0 %	3 %	1 %
60 à 64	5 %	1 %	1 %	0 %	4 %	1 %
65 à 69	5 %	2 %	1 %	1 %	4 %	1 %
70 à 74	3 %	2 %	1 %	1 %	3 %	1 %
75 à 79	**	**	**	**	**	**
80 à 84	**	**	**	**	**	**
85 et plus	**	**	**	**	**	**
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
Sommes moyennes retirées						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	5 158	6 198	3 756,48	**	5 159	6 198
30 à 39	7 658	10 714	8 309,42	**	7 658	10 714
40 à 49	11 920	15 706	8 524,76	3 371	11 931	15 798
50 à 59	16 562	16 590	10 475,12	10 027	16 675	16 858
60 à 64	17 104	15 993	9 446,33	6 754	17 504	17 223
65 à 69	16 991	15 181	7 350,13	7 488	17 599	17 748
70 à 74	22 742	18 170	1 448,72	6 698	24 311	23 078
75 à 79	**	**	**	**	**	**
80 à 84	**	**	**	**	**	**
85 et plus	**	**	**	**	**	**

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

** Données insuffisantes.

Tableau 9 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon l'année d'observation et le type de retrait

Contrats non enregistrés uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	% de contrats ayant fait l'objet de retraits					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	12 %	2 %	1 %	1 %	12 %	0 %
2009	12 %	4 %	1 %	3 %	11 %	1 %
2010	13 %	7 %	1 %	4 %	12 %	3 %
2011	13 %	10 %	1 %	8 %	12 %	2 %
2012	13 %	9 %	3 %	0 %	10 %	9 %
2013	13 %	18 %	2 %	15 %	11 %	3 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	Sommes moyennes retirées					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	13 854	14 791	13 749	7 064	13 862	38 284
2009	13 565	14 019	11 643	10 686	13 768	29 758
2010	14 958	15 363	13 615	7 866	15 109	33 615
2011	15 763	12 111	12 674	7 862	16 143	22 962
2012	14 198	9 390	13 094	7 523	14 339	17 280
2013	15 323	6 493	12 935	**	16 143	5 842

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

** Données insuffisantes.

Tableau 10 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon le groupe d'âge atteint et le type de retrait

Contrats non enregistrés uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	% de contrats ayant fait l'objet de retraits					
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	9 %	4 %	0 %	1 %	8 %	3 %
30 à 39	10 %	3 %	0 %	1 %	10 %	2 %
40 à 49	11 %	2 %	1 %	1 %	10 %	2 %
50 à 59	12 %	3 %	1 %	1 %	12 %	2 %
60 à 64	15 %	4 %	2 %	2 %	13 %	2 %
65 à 69	16 %	9 %	2 %	6 %	14 %	3 %
70 à 74	16 %	13 %	3 %	9 %	13 %	4 %
75 à 79	15 %	18 %	3 %	14 %	12 %	4 %
80 à 84	15 %	28 %	3 %	23 %	12 %	5 %
85 et plus	13 %	38 %	3 %	36 %	10 %	3 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	Sommes moyennes retirées					
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	7 694	14 620	15 629	15 770	7 558	15 770
30 à 39	10 571	9 002	13 113	9 371	10 499	9 371
40 à 49	16 208	15 547	15 983	16 205	16 220	16 205
50 à 59	18 857	11 112	18 527	11 069	18 885	11 069
60 à 64	16 734	10 197	15 771	10 812	16 863	10 812
65 à 69	14 261	8 954	12 697	9 415	14 535	9 415
70 à 74	12 404	8 084	10 086	9 144	12 882	9 144
75 à 79	12 886	7 098	10 870	7 740	13 367	7 740
80 à 84	13 408	7 780	10 650	9 235	14 213	9 235
85 et plus	16 832	9 494	12 660	8 957	18 364	8 957

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

** Données insuffisantes.

Tableau 11: Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon l'année d'observation et le type de retrait

FERR uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	% de contrats ayant fait l'objet de retraits					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	52 %	3 %	39 %	3 %	13 %	0 %
2009	53 %	11 %	48 %	11 %	5 %	0 %
2010	55 %	23 %	52 %	17 %	3 %	7 %
2011	57 %	37 %	55 %	30 %	3 %	7 %
2012	60 %	58 %	57 %	39 %	3 %	19 %
2013	62 %	84 %	59 %	71 %	3 %	13 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
	Sommes moyennes retirées					
Année à l'étude	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
2008	6 944	5 421	14 289	9 382	5 167	4 048
2009	6 601	6 128	16 408	16 248	4 552	5 149
2010	7 693	6 553	14 653	9 851	6 137	5 900
2011	6 794	6 769	24 691	12 177	4 868	5 827
2012	6 817	5 535	31 237	8 833	4 790	5 252
2013	6 893	6 140	29 843	10 474	4 604	5 754

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

Tableau 12 : Pourcentage de contrats ayant fait l'objet de retraits, selon le groupe d'âge atteint et le type de retrait

FERR uniquement/contrats avec et sans garantie de retrait

	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
% de contrats ayant fait l'objet de retraits						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	**	**	**	**	**	**
30 à 39	32 %	**	32 %	**	**	**
40 à 49	44 %	**	37 %	**	7 %	**
50 à 59	40 %	17 %	32 %	5 %	8 %	11 %
60 à 64	49 %	18 %	44 %	5 %	5 %	13 %
65 à 69	47 %	20 %	42 %	7 %	5 %	13 %
70 à 74	60 %	41 %	55 %	25 %	5 %	16 %
75 à 79	69 %	57 %	65 %	47 %	4 %	9 %
80 à 84	66 %	68 %	63 %	60 %	4 %	8 %
85 et plus	61 %	67 %	57 %	61 %	4 %	6 %
	Tous les retraits	Tous les retraits	Retraits programmés*	Retraits programmés*	Retraits non programmés uniquement	Retraits non programmés uniquement
Sommes moyennes retirées						
Groupe d'âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait
Moins de 30 ans	3 526	**	5 246	**	**	**
30 à 39	4 013	**	9 793	**	2 643	**
40 à 49	5 157	10 786	11 655	**	3 499	**
50 à 59	10 785	5 840	25 202	10 569	6 872	4 494
60 à 64	9 524	5 897	23 761	11 361	6 674	4 739
65 à 69	7 991	5 250	21 693	8 641	5 567	4 665
70 à 74	6 484	6 303	17 940	10 889	4 733	5 671
75 à 79	5 632	6 541	16 272	10 839	4 257	6 012
80 à 84	5 122	6 794	14 021	13 039	4 124	6 115
85 et plus	5 161	8 302	13 030	9 627	4 342	8 195

* Avec ou sans retraits non programmés additionnels.

** Données insuffisantes.

Utilisation des garanties de retrait viagères

Dans cette section, nous nous intéressons aux contrats assortis de GRV et nous présentons le pourcentage de contrats utilisant présumément des garanties pendant la période à l'étude. Seules les années 2011-2013 ont connu une exposition suffisante pour divulguer les résultats dans l'étude.

Étant donné qu'il n'y a pas d'événement contractuel particulier qui « déclenche » le versement des GRV afin d'établir si le propriétaire du contrat « utilise » activement la garantie de retrait, la notion d'utilisation doit être définie. Les critères suivants sont utilisés dans les études américaines sur ces types de produits et ont été appliqués à la présente étude pour des raisons de cohérence. Un contrat est considéré comme utilisant les GRV si toutes les conditions suivantes sont remplies :

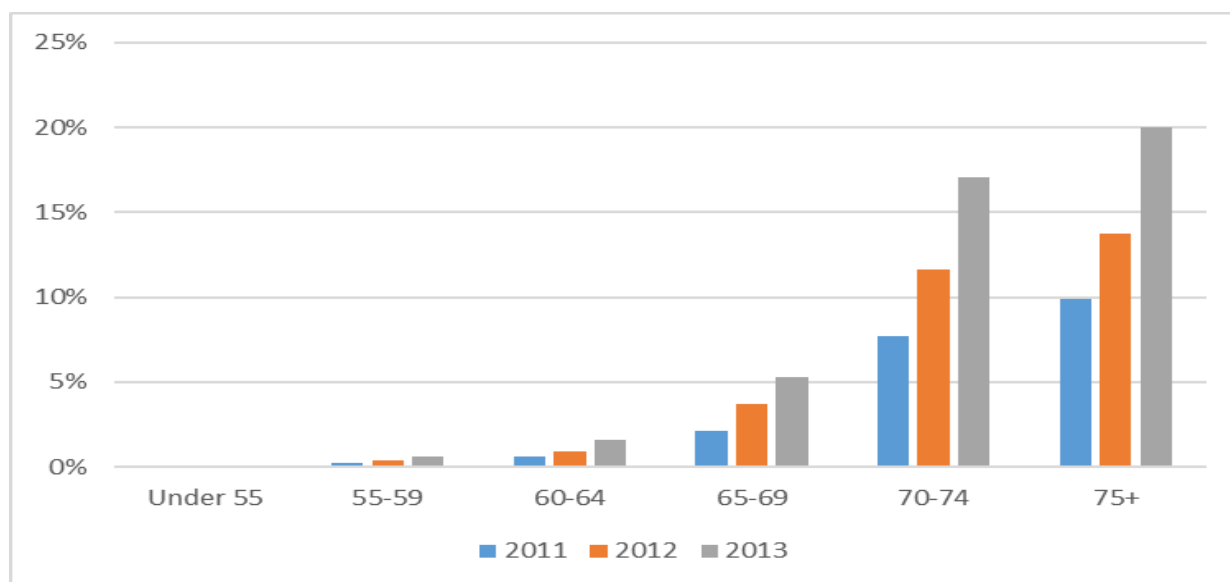
- Les retraits ont été effectués suivant un programme établi;
- Les retraits ont été effectués sous le niveau du montant de déchéance totale;
- Le titulaire du contrat a l'âge minimum pour demander le versement des GRV.

En conséquence, si le titulaire d'un contrat effectue des retraits programmés à un âge supérieur à l'âge atteint minimal permis pour toucher une option de retrait viagère, il est considéré comme utilisant les GRV. Il convient de noter qu'il se peut que certains titulaires de contrats utilisent les GRV en dehors d'une option de retrait programmée. Toutefois, il est difficile de distinguer ces contrats de ceux qui ne font que des retraits occasionnels non programmés et nous supposons qu'ils représentent un faible pourcentage des contrats.

Le graphique 8 démontre, en fonction de l'âge atteint et de l'année d'étude, le pourcentage de contrats utilisant des retraits selon la définition susmentionnée. Il y a très peu de propriétaires de contrats âgés de moins de 55 ans qui ont utilisé les garanties durant la période 2011-2013. Ces résultats sont valables pour tous types d'enregistrement confondus, car la crédibilité était insuffisante et ne permettait pas de répartir les données séparément selon l'âge et le type d'enregistrement.

À noter que, tout comme l'activité de retrait en général, le pourcentage des contrats définis comme effectuant des GRV a augmenté pendant la période à l'étude, quel que soit l'âge.

Graphique 8 : Pourcentage des contrats avec GRV dont les titulaires en font l'utilisation
Selon l'âge atteint et l'année d'observation/tous types d'enregistrement confondus

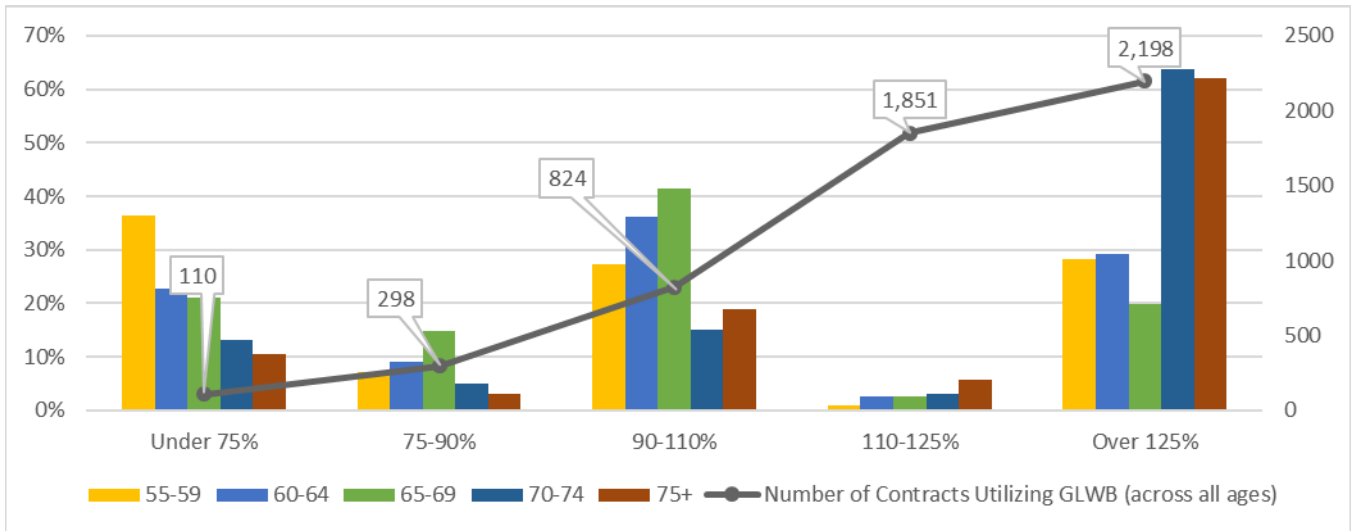


**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Le graphique 9 répartit les contrats faisant l'objet de retraits viagers selon le groupe d'âge atteint et le pourcentage du montant maximal autorisé tel qu'il est défini dans le contrat. La ligne noire indique, pour chaque niveau de paiement, le nombre de contrats dont les titulaires utilisent les garanties. Puisque le nombre de contrats n'est pas élevé, ces résultats doivent être utilisés avec prudence.

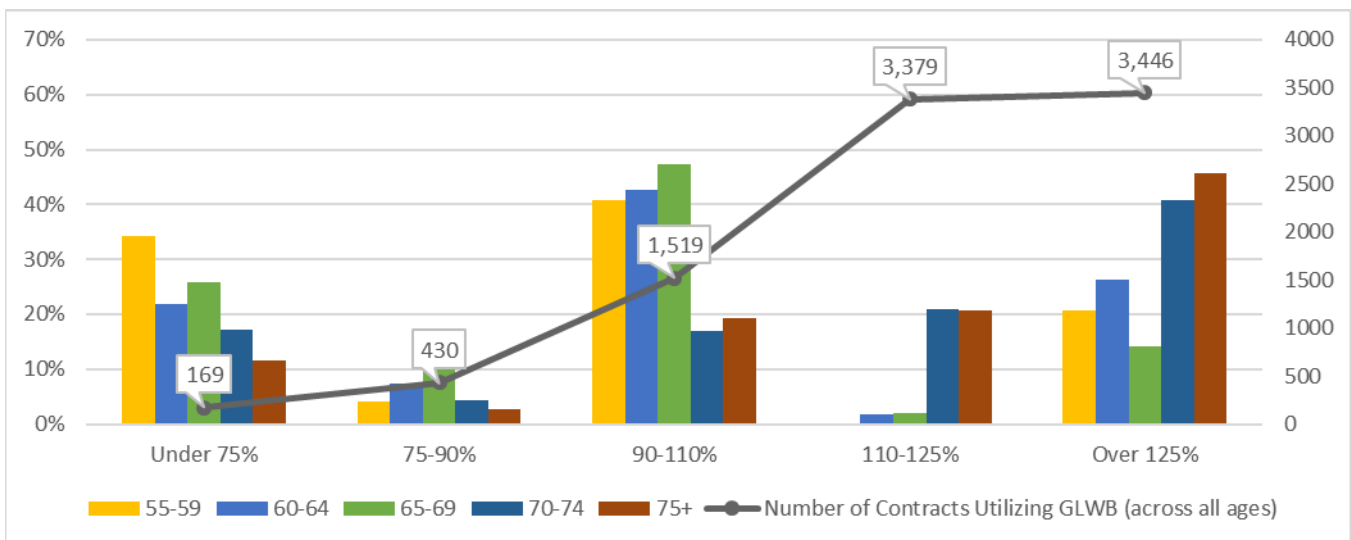
Ces résultats ne concernent que les contrats prévoyant des retraits programmés, mais incluent tous les retraits lorsqu'il s'agit de déterminer le pourcentage du maximum. À noter que, pour chaque année à l'étude, la tendance selon l'âge est relativement la même. Chez les moins de 70 ans, entre 58 % et 79 % des propriétaires de contrat qui utilisent les garanties retirent entre 90 % et 110 % du montant contractuel maximal ou moins (les sommes retirées au-delà du niveau maximal défini dans le contrat pourraient entraîner une réduction de la base de prestations au fil du temps). Toutefois, chez les 70 ans et plus, la majorité des propriétaires de contrat (près de 70 %) retirent 110 % du maximum ou plus. Les résultats aux âges les plus avancés indiquent que ces titulaires de contrat n'agissent pas toujours de manière à maximiser efficacement la valeur de leurs garanties de retrait.

Graphique 9 : Contrats dont les titulaires utilisent les garanties de retrait – Pourcentage selon l'âge atteint et le pourcentage du retrait maximal
Tous types d'enregistrement confondus/année 2011



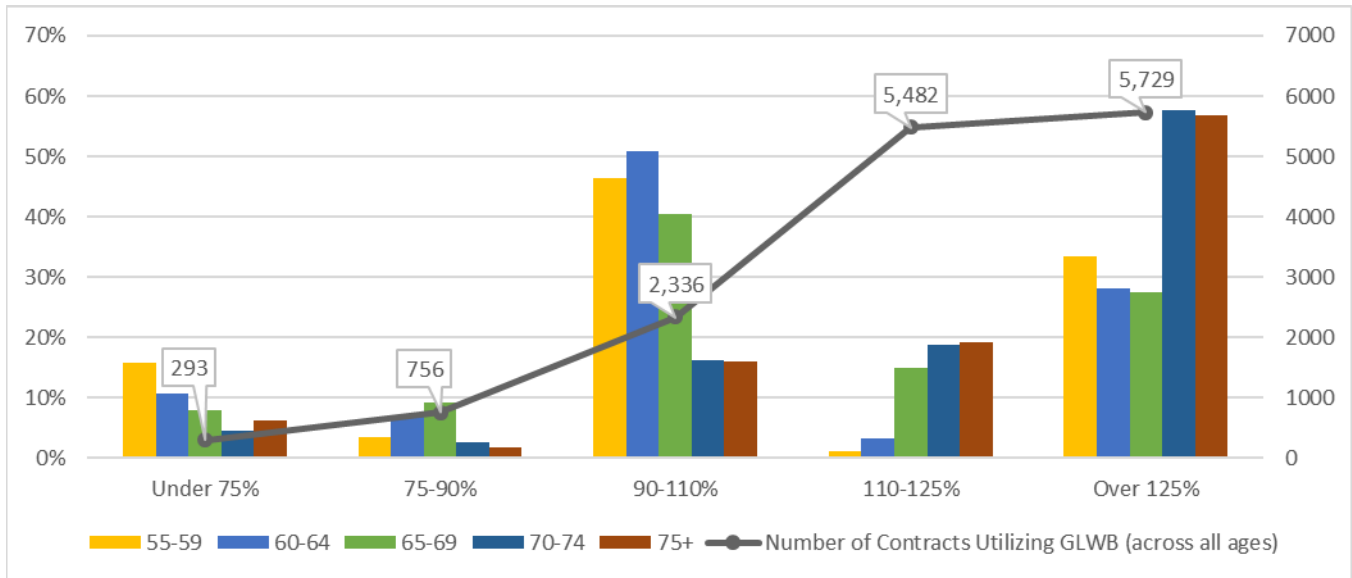
*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Tous types d'enregistrement confondus/année 2012



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Tous types d'enregistrement confondus/année 2013

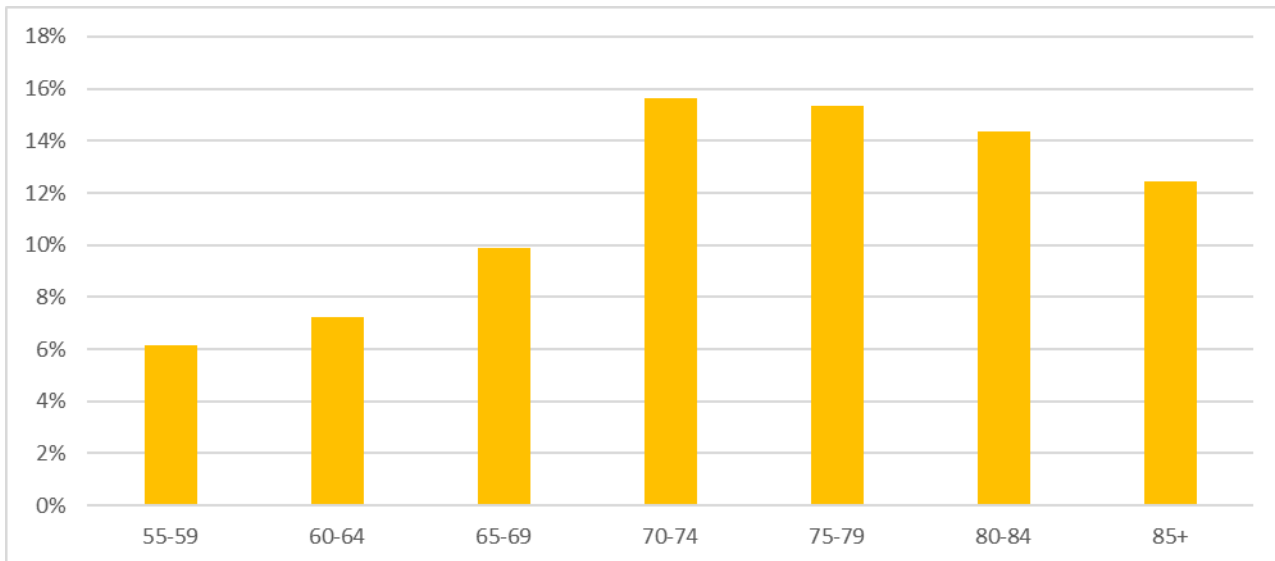


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Nous avons également étudié les données en fonction de la date du début de l'utilisation des GRV dans le cas des contrats pour lesquels celles-ci sont considérées comme étant utilisées pour la première fois pendant la période à l'étude. Le graphique 10 démontre, selon l'âge atteint entre 2011 et 2013, le pourcentage de contrats avec GRV dont les titulaires ont commencé à utiliser les garanties. Ainsi, chez les titulaires de contrat avec GRV âgés de 55 à 59 ans, environ 6 % d'entre eux ont commencé à utiliser les garanties, selon la définition susmentionnée. Ce pourcentage monte à un peu moins de 16 % chez les titulaires âgés de 70 à 74 ans. Aux États-Unis, nous observons des résultats similaires reliés à la distribution minimale de l'impôt qui s'applique à partir de l'âge de 70 ans et demi.

Graphique 10 : Pourcentage de contrats dont les titulaires commencent à utiliser les garanties de retrait, selon l'âge atteint

Tous types d'enregistrement confondus



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

PARTIE 2 : EXPÉRIENCE DE MORTALITÉ

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPOSITION (MORTALITÉ)

L'exposition totale à la mortalité pendant la période à l'étude était de 8,2 millions selon le nombre de contrats et de 285,3 milliards de dollars selon la valeur marchande des contrats, d'où une valeur moyenne exposée d'un peu moins de 35 000 \$ par contrat.

Le tableau 13 répartit l'exposition totale selon le nombre de contrats, en fonction de l'âge atteint, du sexe et de l'existence d'une garantie de retrait.

À noter que les montants d'exposition totale à la mortalité et aux déchéances ne sont pas tout à fait cohérents. Cela s'explique par le fait que, pour certaines sociétés, les données soumises pour l'étude ne pouvaient pas toutes être utilisées dans l'analyse de la mortalité en raison de questions relatives à la qualité des données.

Tableau 13 : Exposition à la mortalité selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une garantie de retrait

Selon le nombre

Âge atteint	Femmes				Hommes				Total	
	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait	Tous les contrats de fonds distincts	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	41 274	41	41 315	0 %	39 193	44	39 237	0 %	80 552	0 %
20 à 29	139 893	1 220	141 113	1 %	154 577	1 148	155 725	1 %	296 838	1 %
30 à 39	452 220	8 171	460 391	2 %	440 006	7 855	447 861	2 %	908 253	2 %
40 à 49	846 530	44 799	891 328	5 %	783 335	37 734	821 069	5 %	1 712 398	5 %
50 à 59	1 066 365	129 994	1 196 359	11 %	953 660	106 589	1 060 249	10 %	2 256 608	10 %
60 à 64	453 982	70 400	524 382	13 %	421 567	60 934	482 501	13 %	1 006 882	13 %
65 à 69	323 264	50 527	373 792	14 %	314 281	46 012	360 292	13 %	734 084	13 %
70 à 74	211 102	30 889	241 991	13 %	196 103	26 474	222 576	12 %	464 567	12 %
75 à 79	162 698	14 486	177 184	8 %	136 492	10 765	147 256	7 %	324 440	8 %
80 à 84	122 380	5 696	128 077	4 %	85 523	3 701	89 224	4 %	217 300	4 %
85 à 89	72 400	1 103	73 503	2 %	41 272	638	41 910	2 %	115 412	2 %
90 à 94	22 579	225	22 805	1 %	11 025	113	11 138	1 %	33 943	1 %
95 ans et plus	3 161	5	3 167	0 %	1 335	14	1 349	1 %	4 515	0 %
Total	3 917 850	357 557	4 275 407	8 %	3 578 368	302 019	3 880 387	8 %	8 155 794	8 %

Le tableau 14 répartit l'exposition totale selon le montant des contrats, en fonction de l'âge atteint, du sexe et de l'existence d'une garantie de retrait.

Tableau 14 : Exposition à la mortalité selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une garantie de retrait
Selon le montant

	Femmes			
Âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	379 927 799	1 346 818	381 274 617	0 %
20 à 29	1 144 874 110	43 711 095	1 188 585 205	1 %
30 à 39	5 823 950 273	292 716 988	6 116 667 261	2 %
40 à 49	17 502 343 379	2 345 141 360	19 847 484 739	5 %
50 à 59	30 672 223 328	8 738 953 650	39 411 176 978	11 %
60 à 64	15 441 945 355	5 363 596 719	20 805 542 074	13 %
65 à 69	11 959 777 823	4 059 981 203	16 019 759 026	14 %
70 à 74	9 181 656 885	2 466 179 103	11 647 835 988	13 %
75 à 79	7 820 590 855	1 201 329 576	9 021 920 431	8 %
80 à 84	7 611 055 071	520 990 604	8 132 045 675	4 %
85 à 89	5 885 250 870	108 616 375	5 993 867 245	2 %
90 à 94	2 323 455 822	30 649 118	2 354 104 940	1 %
95 ans et plus	340 041 967	674 225	340 716 191	0 %
Total	116 087 093 535	25 173 886 834	141 260 980 369	8 %
	Hommes			
Âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	379 437 144	2 304 295	381 741 439	1 %
20 à 29	1 531 785 629	36 187 724	1 567 973 353	2 %
30 à 39	6 946 223 411	316 330 955	7 262 554 366	4 %
40 à 49	19 261 674 173	2 183 120 662	21 444 794 835	10 %
50 à 59	33 033 124 295	8 063 124 966	41 096 249 261	20 %
60 à 64	18 087 234 083	5 333 001 486	23 420 235 569	23 %
65 à 69	14 474 998 437	4 402 386 227	18 877 384 664	23 %
70 à 74	9 800 253 890	2 469 059 386	12 269 313 276	20 %
75 à 79	6 957 934 955	951 512 761	7 909 447 717	12 %
80 à 84	5 062 646 933	330 974 192	5 393 621 125	6 %
85 à 89	3 164 820 216	66 245 211	3 231 065 427	2 %
90 à 94	1 066 493 049	11 464 079	1 077 957 127	1 %
95 ans et plus	136 747 978	1 273 180	138 021 158	1 %
Total	119 903 374 193	24 166 985 124	144 070 359 318	17 %
	Tous les contrats de fonds distincts			
Grand total	235 990 467 728	49 340 871 958	285 331 339 687	17 %

Le tableau 15 répartit les décès totaux selon le nombre de contrats, en fonction de l'âge atteint, du sexe et de l'existence d'une garantie de retrait.

Tableau 15 : Nombres de décès selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une PRG

Âge atteint	Femmes				Hommes				Total	
	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait	Tous les contrats de fonds distincts	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	7	-	7	0 %	16	-	16	0 %	23	0 %
20 à 29	21	1	22	5 %	74	1	75	1 %	97	2 %
30 à 39	114	3	117	3 %	201	4	205	2 %	322	2 %
40 à 49	632	37	669	6 %	828	51	879	6 %	1 548	6 %
50 à 59	2 141	238	2 379	10 %	2 841	292	3 133	9 %	5 512	10 %
60 à 64	1 767	264	2 031	13 %	2 802	335	3 137	11 %	5 168	12 %
65 à 69	2 280	318	2 598	12 %	3 195	448	3 643	12 %	6 241	12 %
70 à 74	2 482	284	2 766	10 %	3 218	366	3 584	10 %	6 350	10 %
75 à 79	3 426	304	3 730	8 %	3 889	293	4 182	7 %	7 912	8 %
80 à 84	4 745	232	4 977	5 %	4 346	246	4 592	5 %	9 569	5 %
85 à 89	5 129	52	5 181	1 %	3 720	52	3 772	1 %	8 953	1 %
90 à 94	2 758	12	2 770	0 %	1 681	12	1 693	1 %	4 463	1 %
95 ans et plus	633	-	633	0 %	286	2	288	1 %	921	0 %
Total	26 135	1 745	27 880	6 %	27 097	2 102	29 199	7 %	57 079	7 %

Le tableau 16 répartit les décès totaux selon le montant des contrats, en fonction de l'âge atteint, du sexe et de l'existence d'une garantie de retrait.

Tableau 16 : Montants de capital-décès selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une garantie de retrait

Femmes				
Âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	24 287	-	24 287	0 %
20 à 29	113 470	46 628	160 098	29 %
30 à 39	1 334 320	88 392	1 422 712	6 %
40 à 49	15 013 164	2 456 163	17 469 327	14 %
50 à 59	74 601 633	18 040 985	92 642 618	19 %
60 à 64	73 115 182	19 771 314	92 886 496	21 %
65 à 69	100 081 634	28 625 602	128 707 237	22 %
70 à 74	125 638 299	27 545 354	153 183 653	18 %
75 à 79	237 958 512	32 450 972	270 409 484	12 %
80 à 84	367 272 211	26 923 243	394 195 455	7 %
85 à 89	515 488 844	5 683 412	521 172 256	1 %
90 à 94	312 865 486	1 436 736	314 302 223	0 %
95 ans et plus	80 484 001	-	80 484 001	0 %
Total	1 903 991 043	163 068 803	2 067 059 847	8 %
Hommes				
Âge atteint	Sans garantie de retrait	Avec garantie de retrait	Total	% de garantie de retrait
Moins de 20 ans	212 648	-	212 648	0 %
20 à 29	875 572	82 233	957 805	9 %
30 à 39	3 832 911	237 235	4 070 146	6 %
40 à 49	21 295 517	2 901 139	24 196 656	12 %
50 à 59	111 490 958	25 362 331	136 853 289	19 %
60 à 64	138 861 759	34 042 434	172 904 193	20 %
65 à 69	151 953 208	44 204 623	196 157 831	23 %
70 à 74	163 841 098	33 347 597	197 188 695	17 %
75 à 79	216 953 972	26 520 012	243 473 985	11 %
80 à 84	308 574 012	23 338 653	331 912 666	7 %
85 à 89	347 574 464	6 576 836	354 151 300	2 %
90 à 94	192 989 968	1 384 955	194 374 923	1 %
95 ans et plus	30 859 055	234 126	31 093 181	1 %
Total	1 689 315 144	198 232 174	1 887 547 317	11 %
Tous les contrats de fonds distincts				
Grand total	3 593 306 187	361 300 977	3 954 607 164	17 %

RÉSULTATS DE MORTALITÉ

L'expérience de mortalité pour les produits de fonds distincts est déclarée sous forme de taux bruts selon le nombre de contrats et selon le montant des contrats, de même que sous forme de ratios de mortalité R/P.

Nous avons employé dans cette étude les bases suivantes de mortalité prévue pour toutes les sociétés participantes. Différentes bases ont été choisies du fait que les assurés avec garantie de retrait sont considérés avoir une expérience s'apparentant à celle des assurés avec rente immédiate.

Base de mortalité prévue

- Contrats avec garantie de retrait (avec garantie de retrait) :

La base prévue est égale à la table de mortalité CIP 2014, Montant versé aux assurés canadiens.

- Contrats sans garantie de retrait (sans garantie de retrait) :

La base prévue repose sur les tables de mortalité des assurés 97-04 de l'ICA. Ces tables sont sélectes et ultimes ainsi que distinctes selon le sexe et les habitudes de tabagisme (il y a aussi une table combinée pour la condition de fumeur), avec une période sélecte de 15 ans. Dans la présente étude, la base prévue est une table mixte composée de 20 % de fumeurs et de 80 % de non-fumeurs et ne comporte que des taux ultimes.

Les tableaux 17 et 18 présentent des résultats globaux selon l'âge atteint, en fonction du nombre de contrats et du montant des contrats, et ce, pour les hommes, les femmes et tous les contrats combinés.

Tableau 17 : Résultats de mortalité globaux selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une garantie de retrait
Contrats sans garantie de retrait

Âge atteint	Femmes			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,02 %	0,02 %	57 %	48 %
40 à 49	0,07 %	0,09 %	74 %	83 %
50 à 59	0,20 %	0,24 %	76 %	90 %
60 à 64	0,39 %	0,47 %	68 %	82 %
65 à 69	0,71 %	0,84 %	73 %	87 %
70 à 74	1,18 %	1,37 %	79 %	92 %
75 à 79	2,11 %	3,04 %	101 %	146 %
80 à 84	3,88 %	4,83 %	116 %	141 %
85 ans et plus	8,68 %	10,63 %	91 %	106 %
Total	0,67 %	1,64 %	88 %	110 %

Âge atteint	Hommes			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,05 %	0,06 %	58 %	68 %
40 à 49	0,11 %	0,11 %	74 %	75 %
50 à 59	0,30 %	0,34 %	87 %	96 %
60 à 64	0,66 %	0,77 %	81 %	93 %
65 à 69	1,02 %	1,05 %	68 %	71 %
70 à 74	1,64 %	1,67 %	67 %	68 %
75 à 79	2,85 %	3,12 %	76 %	83 %
80 à 84	5,08 %	6,10 %	87 %	103 %
85 ans et plus	10,60 %	13,08 %	80 %	94 %
Total	0,76 %	1,41 %	77 %	88 %
Âge atteint	Tous les contrats			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,03 %	0,04 %	57 %	62 %
40 à 49	0,09 %	0,10 %	74 %	78 %
50 à 59	0,25 %	0,29 %	82 %	93 %
60 à 64	0,52 %	0,63 %	75 %	89 %
65 à 69	0,86 %	0,95 %	70 %	76 %
70 à 74	1,40 %	1,53 %	72 %	77 %
75 à 79	2,44 %	3,08 %	86 %	107 %
80 à 84	4,37 %	5,33 %	100 %	121 %
85 ans et plus	9,36 %	11,46 %	86 %	101 %
Total	0,71 %	1,52 %	82 %	98 %

Tableau 18 : Résultats de mortalité globaux selon l'âge atteint, le sexe et l'existence d'une garantie de retrait
Contrats avec garantie de retrait

Âge atteint	Femmes			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,04 %	0,04 %	99 %	92 %
40 à 49	0,08 %	0,10 %	87 %	109 %
50 à 59	0,18 %	0,21 %	85 %	94 %
60 à 64	0,37 %	0,37 %	89 %	87 %
65 à 69	0,63 %	0,71 %	93 %	104 %
70 à 74	0,92 %	1,12 %	83 %	101 %
75 à 79	2,10 %	2,70 %	114 %	147 %
80 à 84	4,07 %	5,17 %	132 %	165 %
85 ans et plus	4,80 %	5,09 %	65 %	66 %
Total	0,49 %	0,65 %	94 %	110 %

Âge atteint	Hommes			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,06 %	0,09 %	46 %	74 %
40 à 49	0,14 %	0,13 %	66 %	64 %
50 à 59	0,27 %	0,31 %	66 %	74 %
60 à 64	0,55 %	0,64 %	78 %	90 %
65 à 69	0,97 %	1,00 %	99 %	102 %
70 à 74	1,38 %	1,35 %	90 %	88 %
75 à 79	2,72 %	2,79 %	101 %	104 %
80 à 84	6,65 %	7,05 %	142 %	150 %
85 ans et plus	8,64 %	10,38 %	83 %	100 %
Total	0,70 %	0,82 %	89 %	96 %
Âge atteint	Tous les contrats			
	Taux de mortalité (selon le nombre)	Taux de mortalité (selon le montant)	R/P selon le nombre	R/P selon le montant
Moins de 40 ans	0,05 %	0,07 %	60 %	79 %
40 à 49	0,11 %	0,12 %	74 %	79 %
50 à 59	0,22 %	0,26 %	73 %	81 %
60 à 64	0,46 %	0,50 %	82 %	89 %
65 à 69	0,79 %	0,86 %	96 %	103 %
70 à 74	1,13 %	1,23 %	87 %	93 %
75 à 79	2,36 %	2,74 %	107 %	124 %
80 à 84	5,09 %	5,90 %	137 %	158 %
85 ans et plus	6,20 %	7,00 %	73 %	81 %
Total	0,58 %	0,73 %	91 %	102 %

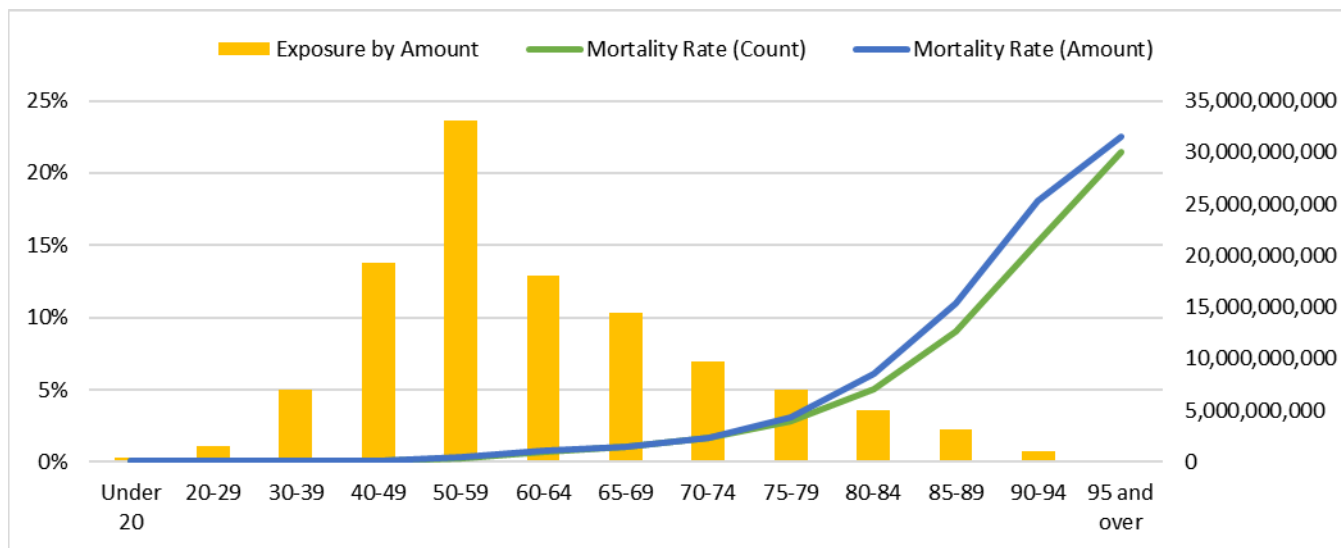
Voici quelques points importants concernant les résultats globaux de mortalité :

- Dans l'ensemble, les taux de mortalité des contrats avec garantie de retrait sont légèrement inférieurs à ceux des contrats sans garantie de retrait selon le nombre de contrats et selon le montant des contrats. Toutefois, cette tendance n'est pas uniforme selon le groupe d'âge atteint. Les âges inférieurs à 65 ans ont des taux de mortalité très semblables selon l'âge, tandis que les âges supérieurs à 65 ans comportent certains groupes qui affichent des taux de mortalité plus élevés et d'autres des taux plus faibles pour les contrats avec garantie de retrait par rapport aux contrats sans garantie de retrait.
- Pour tous les contrats de fonds distincts, le taux de mortalité selon le montant de contrats est supérieur au taux de mortalité selon le nombre des contrats. Ce résultat vaut pour tous les groupes d'âge de plus de 40 ans, mais il est encore plus prononcé à partir de l'âge de 70 ans. Ce résultat est relativement généralisé à l'ensemble des sociétés participantes : les taux de mortalité selon le montant sont égaux ou supérieurs aux taux de mortalité selon le nombre, et ce, pour la plupart des groupes d'âge. Ce résultat fera l'objet d'un suivi dans les études subséquentes, et d'autres données seront demandées sur la nature des polices et des produits afin de pouvoir l'expliquer.

Résultats des contrats sans garantie de retrait

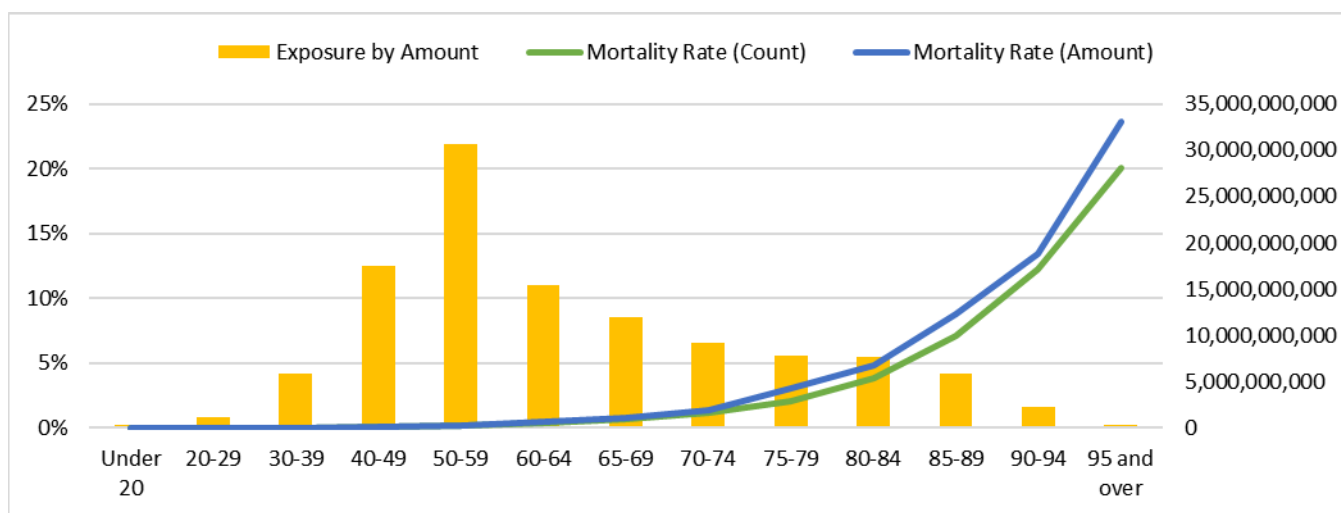
Les graphiques 11 et 12 présentent les taux de mortalité liés aux contrats sans garanties de retrait, selon le sexe et l'âge atteint et pour la totalité de la période 2008-2013 à l'étude. Chez les hommes comme les femmes, les taux de mortalité selon le montant sont plus élevés que les taux de mortalité selon le nombre, et ce, à partir de l'âge atteint de 40 ans chez les femmes et à tous les âges chez les hommes, l'écart s'élargissant à mesure que l'âge augmente. Toutefois, les niveaux de crédibilité sont relativement faibles aux âges où les écarts deviennent importants, et c'est ce que nous continuerons d'étudier ultérieurement.

Graphique 11 : Contrats sans garantie de retrait – Taux de mortalité chez les hommes selon le groupe d'âge atteint



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Graphique 12 : Contrats sans garanties de retrait – Taux de mortalité chez les femmes selon le groupe d'âge atteint



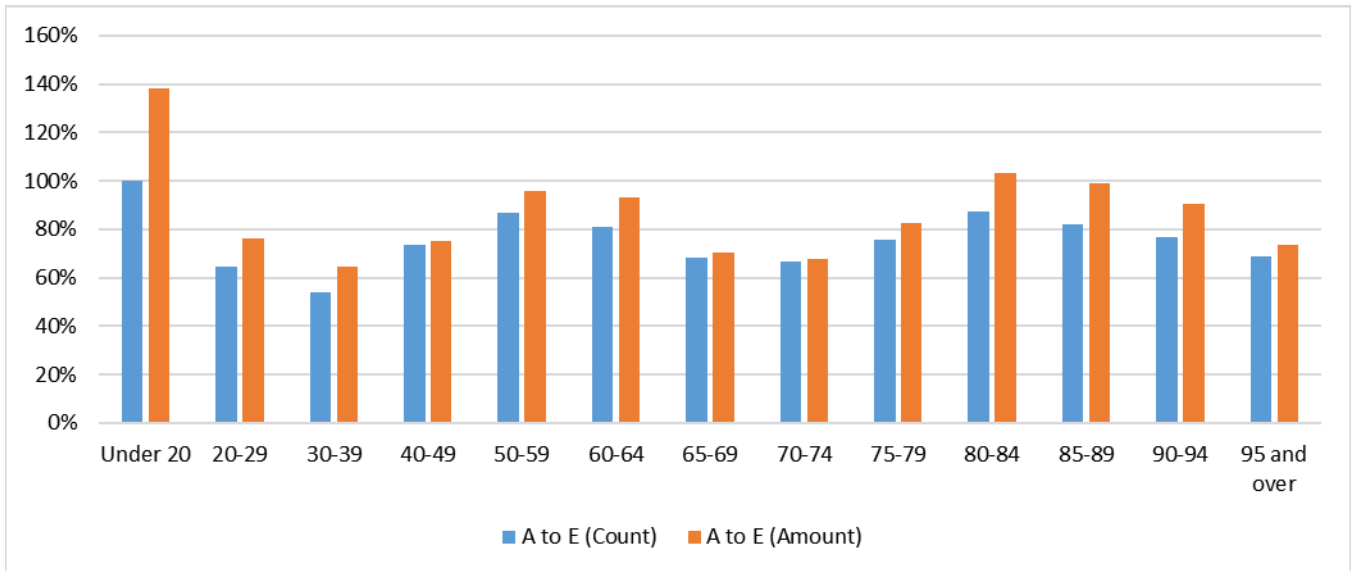
*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Les graphiques 13 et 14 présentent les ratios de mortalité R/P selon le nombre des contrats et le montant des contrats sans garantie de retrait. Les résultats sont répartis en fonction de l'âge atteint pour les hommes et les femmes, respectivement.

Les ratios R/P selon le montant vont de moins de 40 % pour les groupes de femmes d'âges inférieurs à près de 140 % de la base prévue pour les femmes âgées de 75 à 84 ans.

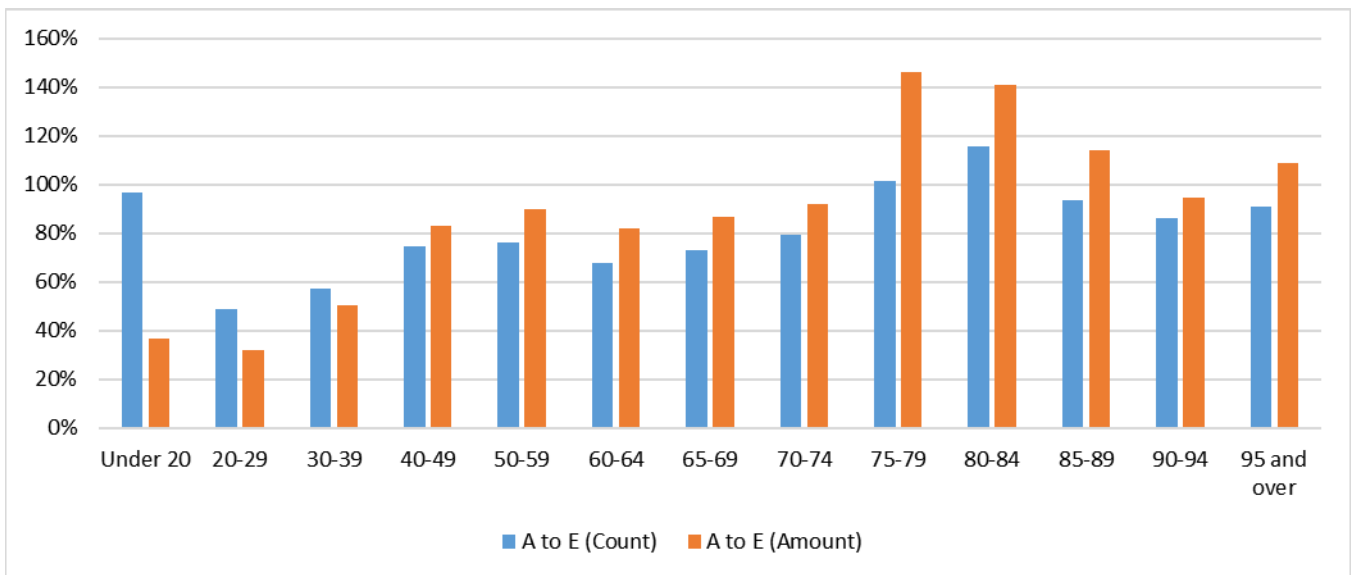
À noter que, à partir de 65 ans, les ratios R/P chez les femmes sont constamment supérieurs à ceux des hommes.

Graphique 13 : Contrats sans garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les hommes selon le groupe d'âge atteint



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Graphique 14 : Contrats sans garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les femmes selon le groupe d'âge atteint

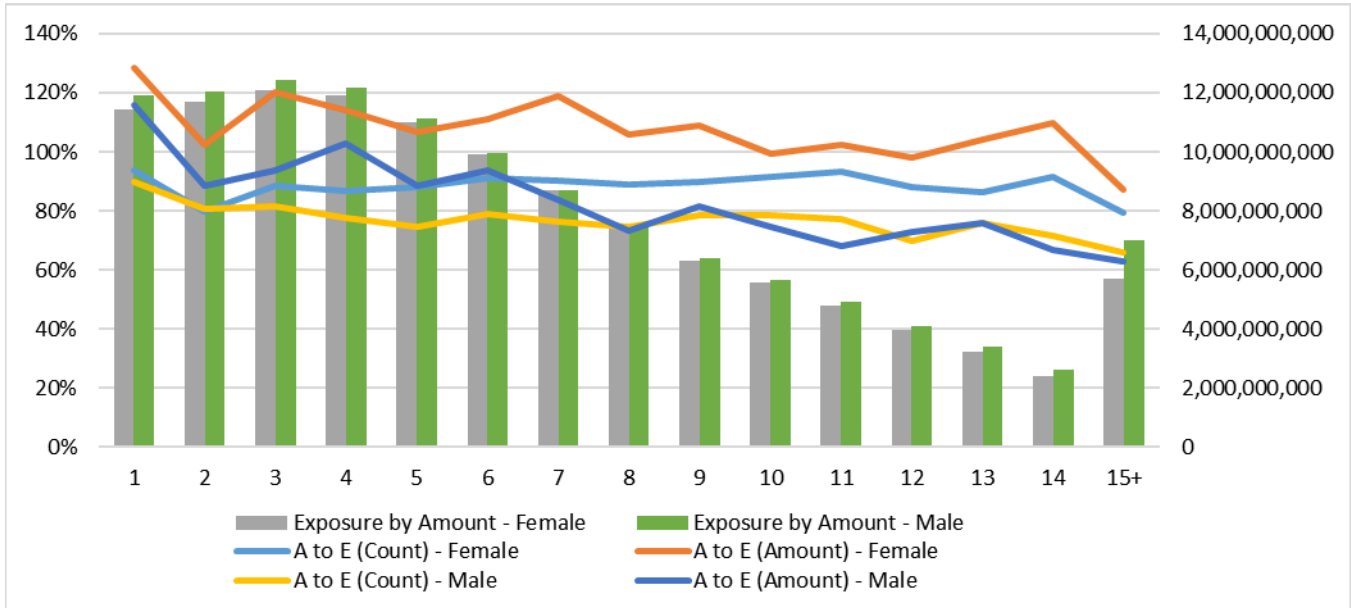


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Le graphique 15 montre les résultats R/P selon l'année de police et le sexe dans le cas des contrats sans garantie de retrait, afin d'identifier les effets éventuels de l'autosélection.

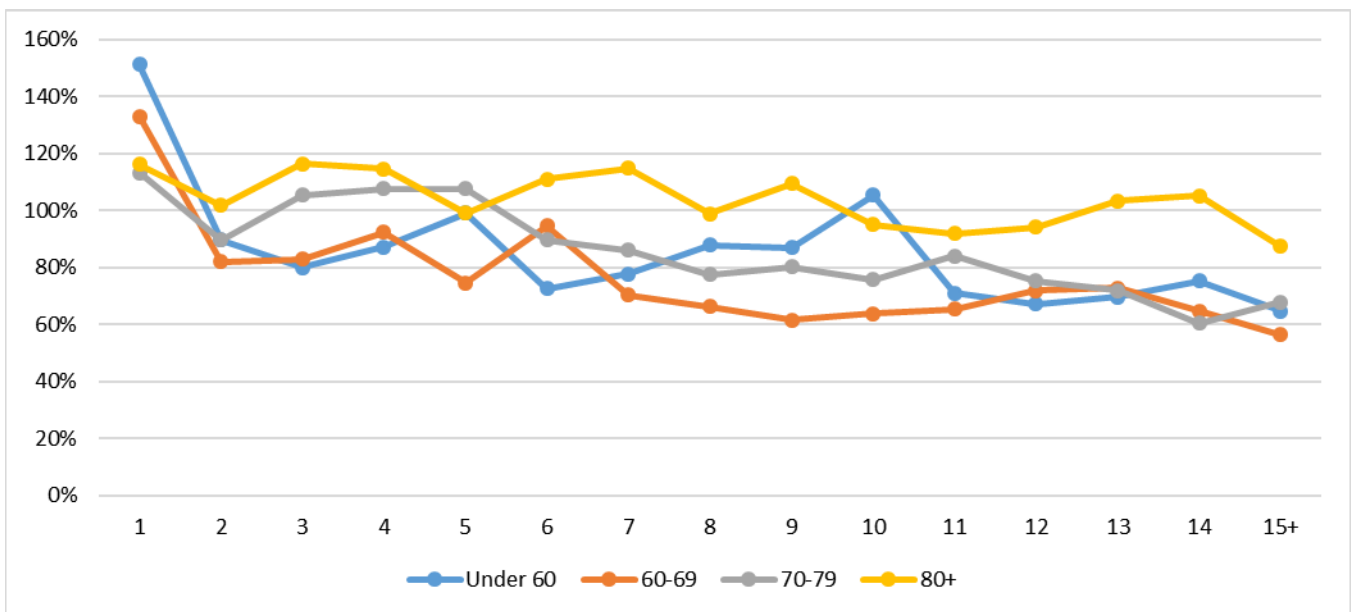
L'autosélection ne semble avoir aucune incidence (les ratios de mortalité pendant les premières années de police seraient inférieurs à ceux des années ultérieures), que ce soit selon le nombre de contrats ou le montant des contrats, car les ratios R/P sont relativement stables selon l'année de police, peut-être légèrement plus élevés aux premières années qu'aux années ultérieures. Ce résultat vaut pour chaque groupe d'âges atteints, comme l'indique le graphique 16, qui démontre les ratios R/P selon l'âge atteint, en fonction du montant. Les résultats sont semblables selon le nombre.

Graphique 15 : Contrats sans garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les femmes, selon le sexe et l'année de police



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Graphique 16 : Contrats sans garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les femmes, selon l'âge atteint et l'année de police

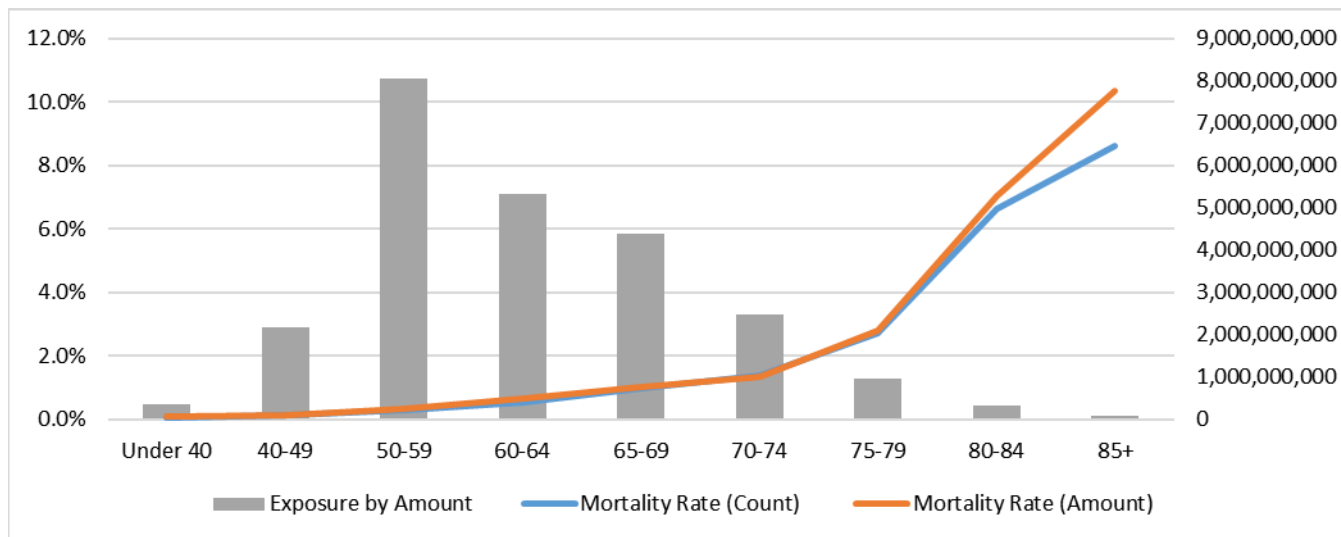


*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Résultats des contrats avec garantie de retrait

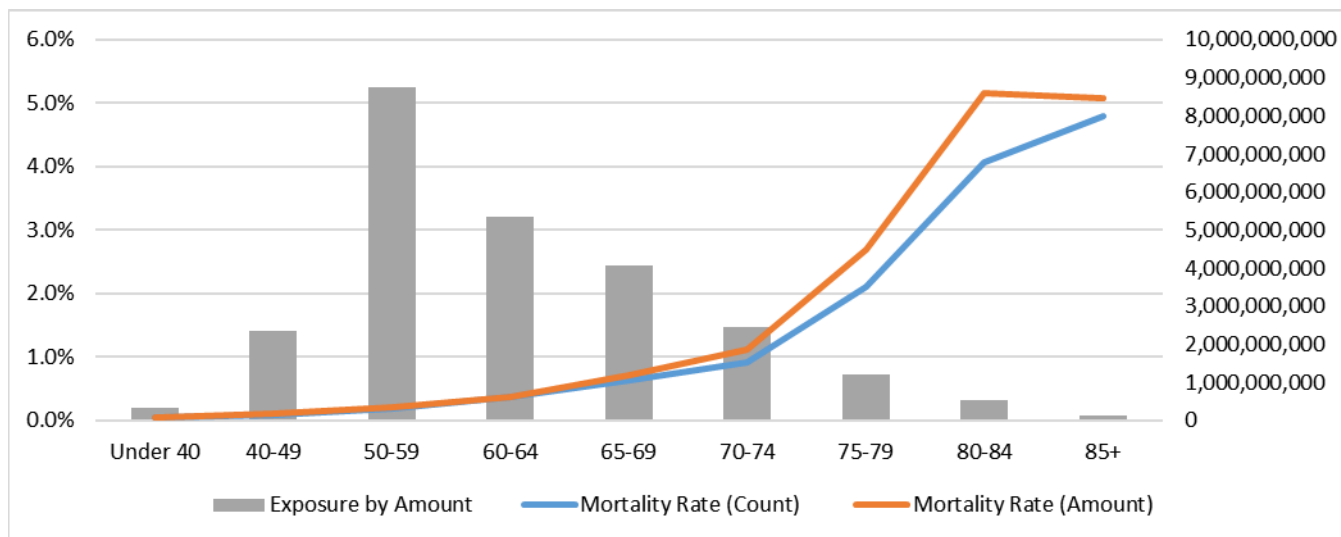
Les graphiques 17 et 18 démontrent les taux de mortalité selon le nombre et le montant des contrats avec garantie de retrait pour la totalité de la période 2008-2013. Encore une fois, nous constatons que, tant chez les hommes que chez les femmes, les taux de mortalité selon le montant sont plus élevés que les taux de mortalité selon le nombre pour la majorité des âges atteints, les plus grands écarts étant aux âges les plus avancés. Ici encore, les niveaux de crédibilité sont relativement faibles aux âges où les écarts deviennent importants.

Graphique 17 : Contrats avec garantie de retrait – Taux de mortalité des hommes selon l'âge atteint



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

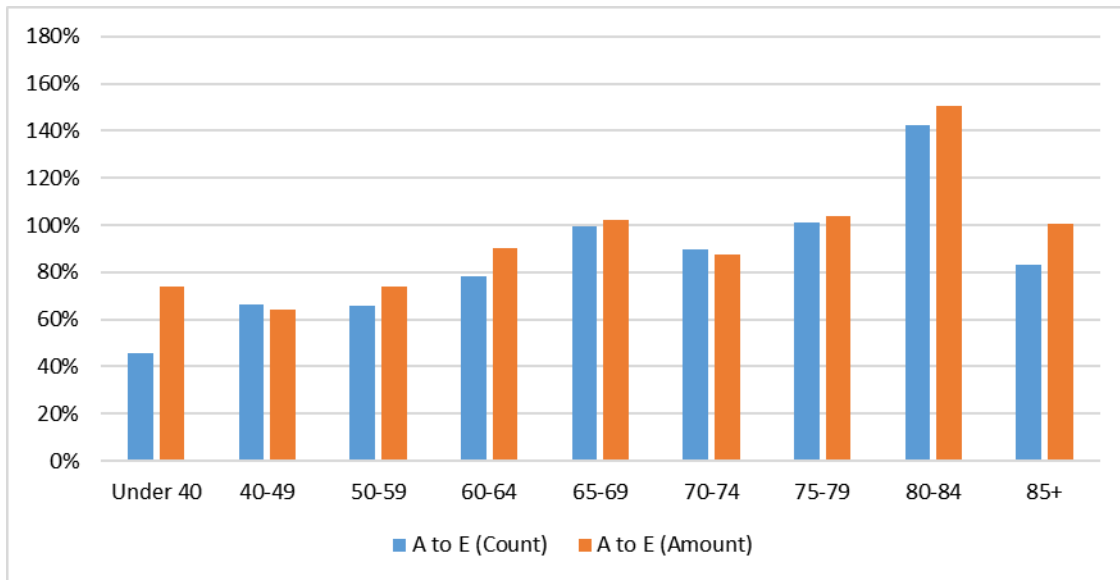
Graphique 18 : Contrats avec garantie de retrait – Taux de mortalité des femmes selon l'âge atteint



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

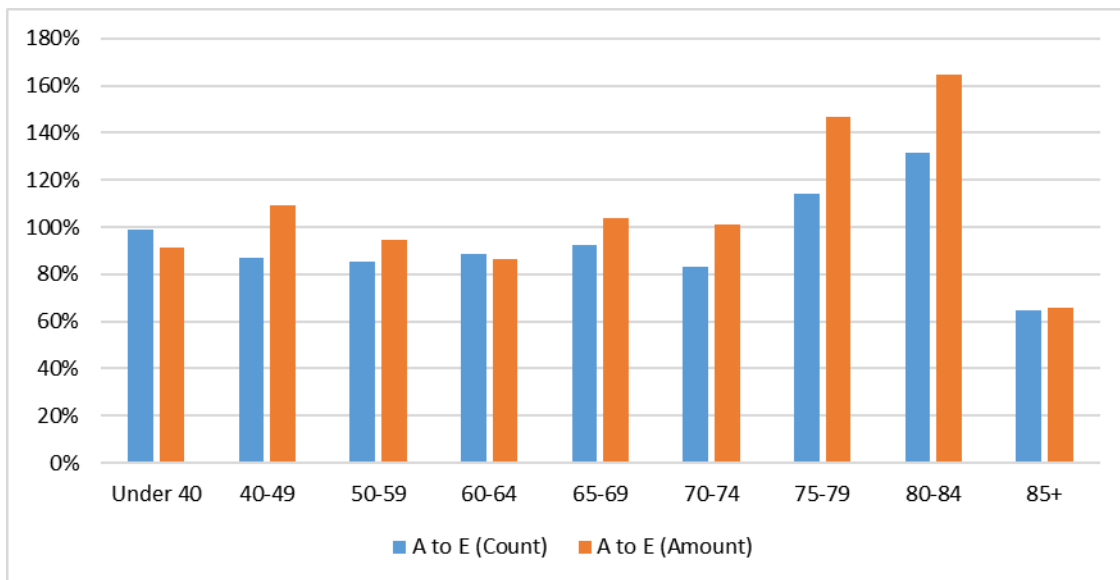
Les graphiques 19 et 20 illustrent les ratios de mortalité R/P selon le nombre et le montant des contrats avec garantie de retrait. Les résultats sont présentés séparément selon l'âge atteint pour les hommes et les femmes, respectivement. Les ratios des hommes et des femmes sont plus élevés aux âges de 80 à 84 ans. Chez les femmes, les ratios globaux étaient légèrement supérieurs selon le nombre et le montant. Les femmes ont affiché en moyenne un ratio de 94 % selon le nombre et de 110 % selon le montant, tandis que les hommes ont affiché en moyenne un ratio de 90 % selon le nombre et de 96 % selon le montant.

Graphique 19 : Contrats avec garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les hommes, selon l'âge atteint



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

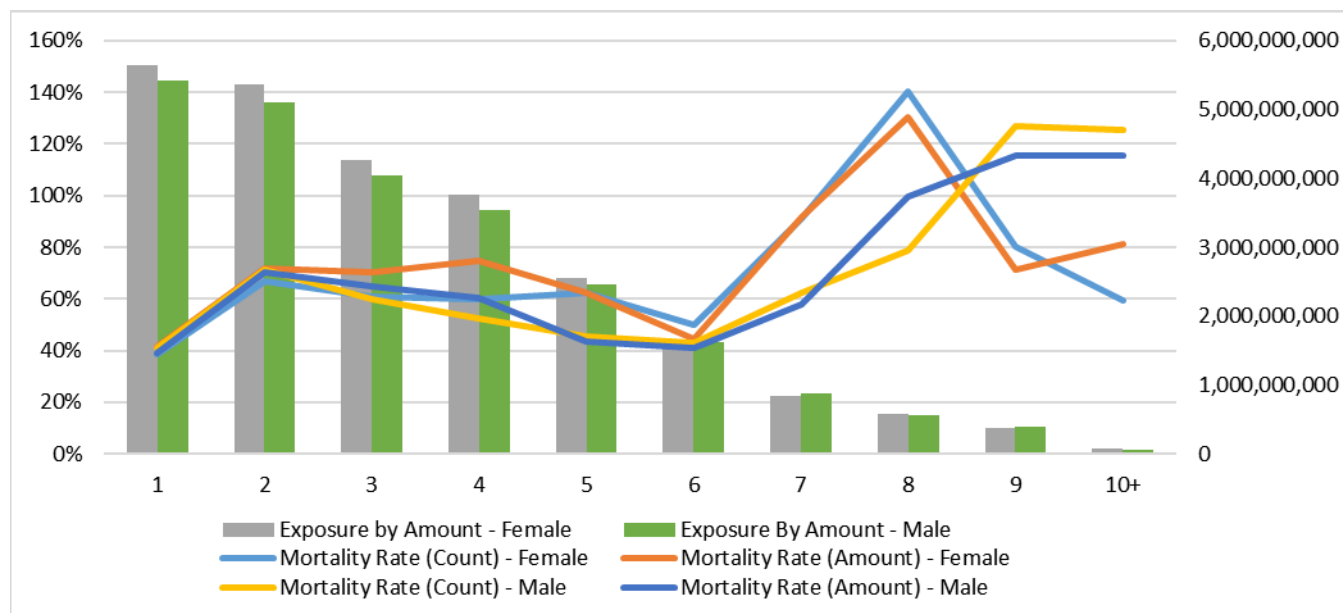
Graphique 20 : Contrats avec garantie de retrait – Ratios de mortalité R/P chez les femmes, selon l'âge atteint



**Ce graphique est disponible en anglais seulement.*

Le graphique 21 démontre les résultats R/P selon l'année de police et le sexe dans le cas des contrats avec garantie de retrait, afin d'identifier les effets éventuels de l'autosélection.

Graphique 21 : Contrats avec garantie de retrait – Ratios R/P selon l'année de police et le sexe



*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Dans le cas des contrats avec garantie de retrait, il y a une certaine indication des effets de l'autosélection, plus selon le nombre que le montant, car les ratios de mortalité de la première à la sixième année sont inférieurs à ceux des années de police ultérieures. Cela dit, la crédibilité est encore très faible après la septième année et il s'agira donc d'un autre point à étudier ultérieurement.

Enfin, le tableau 19 présente les taux de mortalité selon le montant, pour les hommes et les femmes combinés, selon le groupe d'âge atteint et l'année d'observation pour tous les contrats de fonds distincts, avec et sans garantie de retrait. À noter qu'il semble y avoir des signes généraux d'amélioration de la mortalité au cours de la période à l'étude. Les plus grandes améliorations ont été observées entre 40 ans et 70 ans, avec des améliorations annuelles moyennes de 5 % à 8 % au cours de la période d'étude de cinq ans, principalement en raison de diminutions plus importantes des taux de mortalité de 2012 à 2013. Il convient de souligner que la période d'étude du présent rapport est très courte pour étudier des données sur l'amélioration de la mortalité. Par conséquent, nous recommandons de continuer à étudier les tendances à mesure que des données seront recueillies et que d'autres sociétés participeront à l'étude.

Tableau 19 : Ratios de mortalité globaux selon l'âge atteint et l'année d'observation

Observation Year	Under 40	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	90+
2008	0.00035	0.00087	0.00297	0.00701	0.01756	0.05381	0.13534
2009	0.00033	0.00101	0.00252	0.00673	0.01844	0.05732	0.14399
2010	0.00037	0.00086	0.00240	0.00627	0.01917	0.05707	0.15646
2011	0.00031	0.00104	0.00247	0.00758	0.01933	0.05723	0.14492
2012	0.00034	0.00098	0.00257	0.00683	0.01939	0.05918	0.13596
2013	0.00036	0.00069	0.00194	0.00542	0.01535	0.05036	0.13065
Avg Ann Improvement	-0.6%	4.7%	8.2%	5.0%	2.7%	1.3%	0.7%

*Ce graphique est disponible en anglais seulement.

Annexe A : Sociétés participantes

Desjardins

Empire Vie

Great-West/London Life

Industrielle Alliance

Manuvie

Financière Sun Life

Annexe B

Appel à participation et instructions pour la transmission de données

Étude sur l'expérience du comportement des titulaires de polices pour les fonds distincts au Canada, de 2008 à 2013

APPEL À PARTICIPATION

But de l'étude

La SOA, la LIMRA et la Sous-commission sur l'expérience des fonds distincts de l'ICA sont actuellement à la recherche de données afin de réaliser une étude détaillée sur l'expérience du comportement des titulaires de polices pour les fonds distincts au Canada.

L'étude revêt une importance particulière pour les sociétés d'assurance-vie et les actuaires au Canada, car le comportement des titulaires de polices est un facteur déterminant du coût des garanties de retrait et des garanties au décès et à l'échéance des produits de fonds distincts. L'étude portera d'abord sur les aspects suivants du comportement des titulaires de polices, l'objectif étant d'offrir plus de données de l'industrie :

- Déchéance;
- Retraits;
- Dépôts de primes;
- Choix de rajustement (choix des garanties à l'échéance ou au décès, lorsque les produits permettent de rajuster les prestations de décès).

1. Instructions pour la transmission de données

Nous décrivons ici les procédures proposées pour la collecte de données en prévision de l'étude sur l'expérience du comportement des titulaires de polices pour les fonds distincts. L'étude débutera par l'analyse des données mensuelles pour la période allant de **décembre 2007 à décembre 2013**. Cette période d'expérience a été retenue puisqu'elle recouvre des périodes où le rendement du marché est tantôt solide, tantôt faible.

Les données doivent nous parvenir au plus tard le **15 novembre 2014**. La LIMRA s'occupera de la collecte, de la révision et de la validation des données. Une entente de confidentialité entre chacune des sociétés participantes et la LIMRA sera signée avant le transfert des données.

Votre participation est très importante et nous permettra d'effectuer une analyse qui débouchera sur des résultats significatifs. Dans le reste du document, nous décrivons les données à transmettre et les autres exigences de l'étude.

Veillez nous faire part de l'intérêt et de l'intention de votre société à participer à l'étude en remplissant et en nous retournant le formulaire de participation qui se trouve à la fin du présent document.

DONNÉES À TRANSMETTRE

À noter que les éléments d'information décrits ci-dessous ne doivent être fournis que pour les contrats au Canada.

Les données requises se situent dans les catégories générales suivantes :

1. Extraits d'évaluation avec données mensuelles sur les polices en vigueur
2. Fichiers de mouvements et de transactions mensuels se rapportant aux polices en vigueur
3. Formulaires d'information des produits qui en donnent la description (voir l'annexe A)
4. Descriptions des fonds représentatifs (proxy) et des cibles (voir l'annexe B)
5. Définitions des codes de transaction/d'état pour les extraits de fichiers de mouvements et de transactions

Les extraits d'évaluation et de fichiers de mouvements et de transactions seront recueillis pour la période de 61 mois allant du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2013. Nous sommes conscients que, en raison des contraintes des systèmes ou des données, les sociétés ne puissent fournir tous les éléments d'information ou données pour tous les mois de l'étude. Le cas échéant, veuillez en faire mention au moment de la transmission.

Les instructions suivantes ont pour but de faciliter la préparation des extraits.

1. Extraits d'évaluation – Champs de données se rapportant aux polices en vigueur

Les données d'évaluation extraites relatives aux polices en vigueur peuvent être produites au niveau de la police ou de la tranche de garanties ou de dépôts, mais, si elles sont au niveau de la police, les VMGE et les VMGD doivent être additionnées pour représenter la valeur de l'ensemble de la police.

Champ	Nom	Description
A	Code de société	Tel qu'il est fourni à la société
B	Code de produit	Attribuer un code de produit spécifique à chaque enregistrement du portefeuille. Remplir ensuite un formulaire d'information pour chaque code de produit utilisé dans l'extrait de polices en vigueur (voir l'annexe A pour de plus amples renseignements sur le formulaire d'information).
C	Année civile et mois d'observation	aaaamm
D	Numéro de police	Pour des raisons de confidentialité, il peut s'agir d'un autre identifiant que le numéro de police réel. Ce champ a pour but de permettre à la société participante d'associer chaque enregistrement transmis aux fichiers sources à des fins de vérification et de validation de données.
E	Sexe du propriétaire de la police	H ou F
F	Date de naissance du propriétaire de la police	mm/jj/aaaa
G	Sexe du principal titulaire de la police (c.-à-d. le rentier principal)	H ou F
H	Date de naissance du principal titulaire de la police	mm/jj/aaaa
I	Sexe du cotitulaire de la police (c.-à-d. le corentier)	H ou F
J	Date de naissance du cotitulaire de la police	mm/jj/aaaa
K	Date d'émission de la police	mm/jj/aaaa
L	Date d'émission de la tranche de dépôts/garanties	mm/jj/aaaa
M	Date d'échéance de la tranche de dépôts/garanties à la fin du mois	mm/jj/aaaa

Champ	Nom	Description
N	Type d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> a. RNE (c.-à-d. non enregistré) b. REER, c. FERR (FRRP, FRRI, FRV, etc.); d. AUTRE (c.-à-d., autres types d'enregistrement comme REEE, CELI)
O	Valeur en compte (VC) à la fin du mois (À noter que si l'extrait est au niveau de la police, il faut additionner la VC, la VMGE, la VMGD et le montant de base de la VRMG pour l'ensemble de la police.)	
P	VMGE à la fin du mois	
Q	VMGD à la fin du mois	
R	Montant de base de la GRM à la fin du mois	
S	Indicateur du niveau de la police ou du niveau des dépôts/garanties	P pour la police, D pour le niveau des dépôts
T	Catégorie de garantie (ou % de garantie) pour la prestation à l'échéance	
U	Catégorie de garantie (ou % de garantie) pour la prestation de décès	
V	Pourcentage du montant admissible de la GRM à payer	
W	Indicateur de la GRM	R – avenant et VE – contrat vie entière
X	Système de distribution	<ul style="list-style-type: none"> a. CAS – Agents captifs b. MGA – AGG-courtiers c. DIR – Vente directe d. TPA – Tiers e. OTH – Autre
Y, Z, AA, AB, AC, ...	% de VC dans chaque fonds représentatif à la fin du mois. Utiliser autant de champs qu'il vous faut. Par exemple, le % de VC dans le fonds représentatif 1 doit être indiqué dans le champ Y, le % de VC dans le fonds représentatif 2 doit être saisi dans le champ Z, etc.	Remplir un formulaire d'information (voir l'annexe B pour plus de détails) pour chaque champ d'un fonds représentatif recensé (Fonds 1, Fonds 2, Fonds 3, dans les champs Y, Z, AA, ...), en indiquant le % cible investi dans les obligations et le % investi dans les actions.

Extraits des fichiers de mouvements et de transactions

Les extraits des fichiers de mouvements doivent indiquer le montant brut de la déchéance, le montant de la prestation de décès, le montant du retrait partiel, le montant du transfert de fonds, le dépôt de prime, les choix de rajustement et(ou) l'échéance pour chaque transaction. Il doit y avoir un enregistrement distinct pour chaque type de transaction : les montants de déchéance, les prestations de décès, les retraits partiels, les transferts de fonds, les dépôts de primes, les choix de rajustement, et(ou) les échéances doivent être enregistrés séparément.

Remarque :

Les déductions liées aux ratios des frais de gestion **ne sont pas des retraits** et doivent être soit exclues des extraits ou identifiées séparément des retraits réels, afin que le chercheur puisse retirer ces enregistrements aux fins de l'étude. Elles peuvent être identifiées comme des retraits dans le système administratif de votre société, mais elles ne sont pas considérées comme telles pour les besoins de l'étude. Il faut exclure ou identifier toutes les « déductions garanties facultatives liées aux ratios des frais de gestion ».

Champ	Nom	Description
A	Numéro de police	Le numéro doit correspondre au numéro de police ou à l'identifiant de police de l'extrait.
B	Code de produit	Attribuer un code de produit spécifique à chaque enregistrement de mouvement. Cette valeur doit correspondre au code de produit correspondant au numéro de police indiqué dans l'extrait (champ B de l'extrait).
C	Date de traitement du mouvement	mm/jj/aaaa
D	Date de prise d'effet du mouvement	mm/jj/aaaa
E	Code de transaction/d'état (ou code de mouvement)	Joindre une description des codes de transaction/d'état
F	Montant du mouvement (retrait partiel, déchéance, prestation de décès, rajustement, dépôt supplémentaire, transfert ou échéance)	
G	Fonds représentatif d'arrivée (proxy)	Saisir l'identifiant du fonds (voir le formulaire d'information détaillée du fonds à l'annexe B). Ne rien inscrire pour les retraits ou les rachats totaux.
G	Fonds représentatif de départ (proxy)	Saisir l'identifiant du fonds (voir le formulaire d'information détaillée du fonds à l'annexe B).
H	Indicateur des retraits programmés (retraits systématiques ou pour constitution d'une rente) ou non programmés, s'il y a lieu	0 = Programmé 1 = Non programmé (à l'initiative du client)
I	Indicateur du choix de rajustement programmé (de manière systématique ou pour constitution d'une rente) ou non programmé, le cas échéant	0 = Programmé 1 = Non programmé (à l'initiative du client)
J	Montant du rajustement (s'il y a lieu)	

Description des produits

Pour chaque produit que votre société inclut dans cette étude, que ce produit soit actuellement vendu ou non, remplissez le formulaire d'information ci-joint afin de décrire les caractéristiques du produit (un formulaire doit donc être transmis pour chaque code de produit inclus dans le(s) fichier(s) extraits des polices en vigueur (**champ B**)).

Informations sur les fonds représentatifs (proxy)

Pour chaque fonds représentatif inclus dans l'extrait de polices en vigueur en vigueur, dans les champs Y, Z, AA, etc., remplir un **formulaire d'information (voir ci-joint)** décrivant le fonds (proxy), et indiquer le % cible investi dans les obligations et le % investi dans les actions.

Informations sur les codes de transaction/d'état

Chaque société doit également inclure une description des codes de transaction/état utilisés au champ D du ou des fichiers de mouvements.

Formulaire d'information du produit

Code de produit (champ B de l'extrait)	
Description du niveau et du montant des frais de déchéance	
Prestation garantie à l'échéance (% du principal couvert)	
Prestation garantie au décès (% du principal couvert)	
Durée de la prestation à l'échéance – veuillez décrire	
Prestation de décès	
Intervalle pour le choix de rajustement de la garantie de retrait au décès – veuillez décrire	
Intervalle pour le choix de rajustement de la garantie de retrait à l'échéance – veuillez décrire	
Intervalle pour le choix de rajustement de la base de la garantie de retrait – veuillez décrire	
Restriction relative aux placements – si oui, veuillez décrire.	
En ce qui concerne les GRM, s'agit-il de retraits viagers (oui/non)?	
Pour ce qui est des retraits GRM, décrire, le cas échéant, l'obligation d'attente (selon l'âge atteint, l'année de police ou toute autre base).	
Nombre de rajustements autorisés par année	

Formulaire d'information du fonds représentatif

Code de produit (champ B de l'extrait)	Pour chaque fonds représentatif (proxy) inclus dans l'extrait dans les champs Y, Z, AA, AB, etc., pour ce code de produit, remplir un formulaire.
Identification du fonds (champ Z dans les extraits)	Nom du fonds et brève description
% cible investi dans des obligations	
% cible investi dans des actions	
Identification du fonds (champ AA dans les extraits)	Nom du fonds et brève description
% cible investi dans des obligations	
% cible investi dans des actions	
Identification du fonds (champ AB dans les extraits)	Nom du fonds et brève description
% cible investi dans des obligations	
% cible investi dans des actions	
Identification du fonds (champ AC dans les extraits)	Nom du fonds et brève description
% cible investi dans des obligations	
% cible investi dans des actions	
Identification du fonds (champ AD dans les extraits)	Nom du fonds et brève description
% cible investi dans des obligations	
% cible investi dans des actions	
<p>*** Faire des copies du formulaire pour les autres produits (un formulaire d'information du fonds doit être transmis pour chaque formulaire d'information du produit).</p>	